



**Dossier d'enregistrement au titre des ICPE pour
l'exploitation d'une déchèterie à Sainte-Menehould**

Département de la Marne (51)

P.J. n°11 :

Capacités techniques et financières

Sommaire

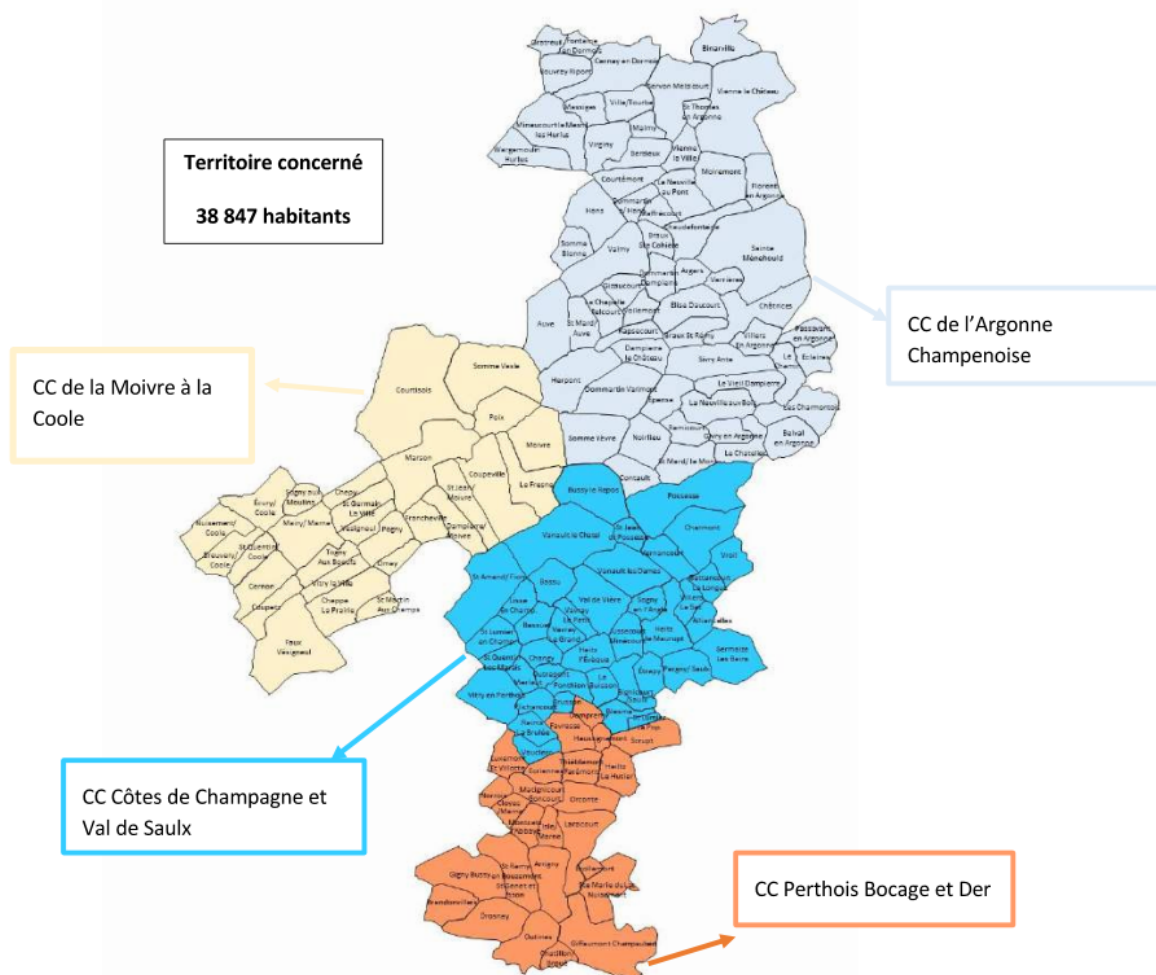
CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (P.J. N° 11)	3
---	----------

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (P.J. N° 11)

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un EPCI créé en 2002 qui assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce syndicat (153 communes et 38 847 habitants – INSEE au 01.01.2021) est composé des 4 Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole



Les missions du SYMSEM, appelées « compétences », sont fixées par arrêté préfectoral. Ces compétences sont exercées de plein droit pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Les éléments suivants présentent les principales compétences exercées par la collectivité :

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Ses missions sont les suivantes :

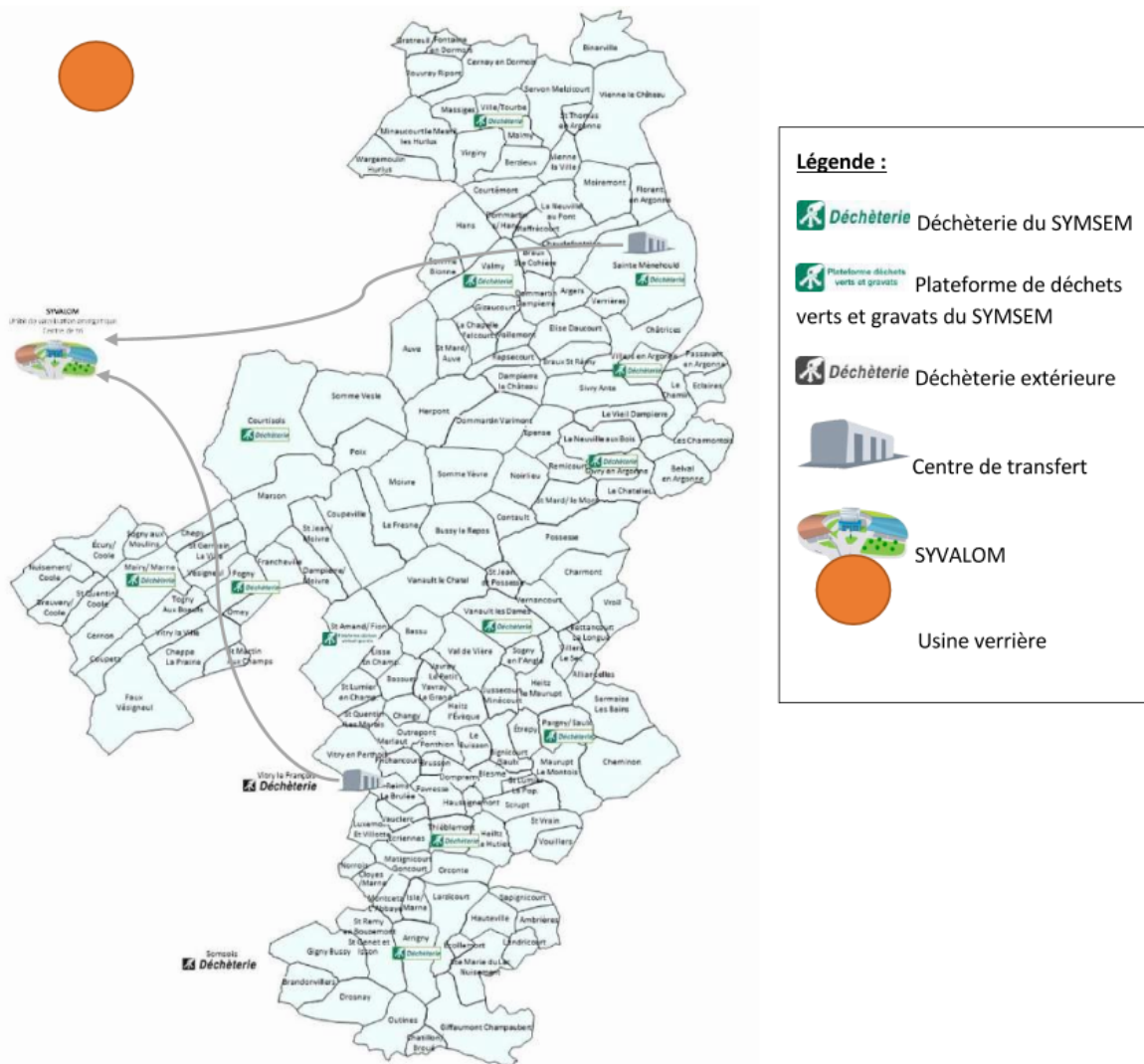
- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;
- L'exploitation des 12 déchèteries, et d'une plate-forme de déchets verts et de gravats.

Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - Pour les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) ;
 - Pour les **Emballages Ménagers Recyclables** (EMR) hors verre, ils concernent : **Briques alimentaires, Cartonnettes d'emballages, Métaux** (acier, aluminium), bouteilles et flacons **Plastiques**, papiers/Journaux/magazines (BCMPJ).
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
 - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.

Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM situé à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnettes d'emballages, métaux, bouteilles et flacons en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



Elle exerce notamment la mission suivante :

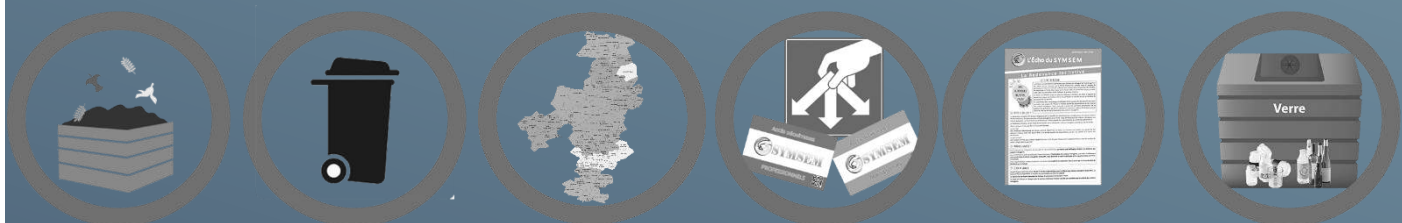
- La collecte et le traitement des déchets de ménages et déchets assimilés, avec notamment la gestion de **12 déchèteries** sur son territoire.

Pour faire fonctionner le service public d'élimination des déchets, la collectivité mobilise les des moyens internes et des moyens par le biais de prestations externalisées.

Les agents administratifs sont mobilisés pour assurer le fonctionnement de ce service : suivi des comptes clients, informations, communication,....

Ainsi, le coût du service public d'élimination des déchets en 2021 s'établissait à environ 3 163 000 euros. Le budget de la collectivité est assuré auprès des usagers du service par le biais des contributions appelées auprès des adhérents et les soutiens et recettes liés aux matières recyclables.

Le rapport annuel 2021 est joint en **annexe**.



RAPPORT ANNUEL 2021

*Sur le prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets*

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1. PRÉSENTATION DU SYMSEM	5
1.1 TERRITOIRE DESSERVI	5
1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE	5
1.1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT	9
1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE	11
1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	11
1.2 LES COMPÉTENCES EXERCÉES.....	12
1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	12
1.2.2 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE.....	13
Chapitre 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	14
2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	14
2.2 SUIVI DE COLLECTE	15
2.3 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS	16
2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROYEURS À VÉGÉTAUX	16
2.3.2 COMPOSTAGE INDIVIDUEL	17
2.3.3 ANIMATIONS	19
2.3.4 LA COMMUNICATION	20
Chapitre 3. LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	26
3.1 LA PRÉ-COLLECTE	26
3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS	26
3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	33
3.2 POPULATION DESSERVIE.....	33
3.3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	34
3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE	35
3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	36
3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE	36
3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS	36
3.5 FRÉQUENCE DE COLLECTE	37
3.5.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2021	38
3.6 FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES	40
3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM	40
3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	41
3.6.3 POPULATION DESSERVIE	42
3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES.....	42
3.6.5 FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES	43

3.6.6	RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES.....	49
Chapitre 4.	LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN	51
4.1	ÉVOLUTION DES TONNAGES.....	51
4.1.1	TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	51
4.2	NOMBRE DE LEVÉES DES BACS À OM	52
4.2.1	TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	53
4.2.2	TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE.....	54
4.2.3	TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES	55
4.2.4	TONNAGES GLOBAUX	56
4.3	PERFORMANCE DE COLLECTE.....	57
4.3.1	PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS	57
4.3.2	DONNÉES NATIONALES	58
Chapitre 5.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION	59
5.1	LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES	59
5.2	NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION).....	61
5.2.1	FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE	61
5.2.2	FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE	62
Chapitre 6.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN	63
6.1	CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS	63
6.1.1	TAUX GLOBAL DE VALORISATION	63
6.1.2	CAPACITÉS DES INSTALLATIONS.....	64
6.2	REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	65
6.2.1	DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI	65
6.2.2	PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS	66
6.3	RÉSIDUS DE TRAITEMENT	66
Chapitre 7.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE	67
7.1	EXEMPLES D'INDICATEURS	67
Chapitre 8.	L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	68
8.1	DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	68
8.1.1	LES MOYENS HUMAINS	68
Chapitre 9.	LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	69
9.1	DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION	69
Chapitre 10.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	71
10.1	GRAND LIVRE	71
10.2	MATRICE DES COÛTS	71

10.3 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT	75
10.4 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	75
Chapitre 11. GLOSSAIRE.....	76

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002. Son siège se situe au 4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

Le SYMSEM assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km² et compte 38 847 habitants (Population Insee au 01/01/2021).



L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « Rural dispersé ».

1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

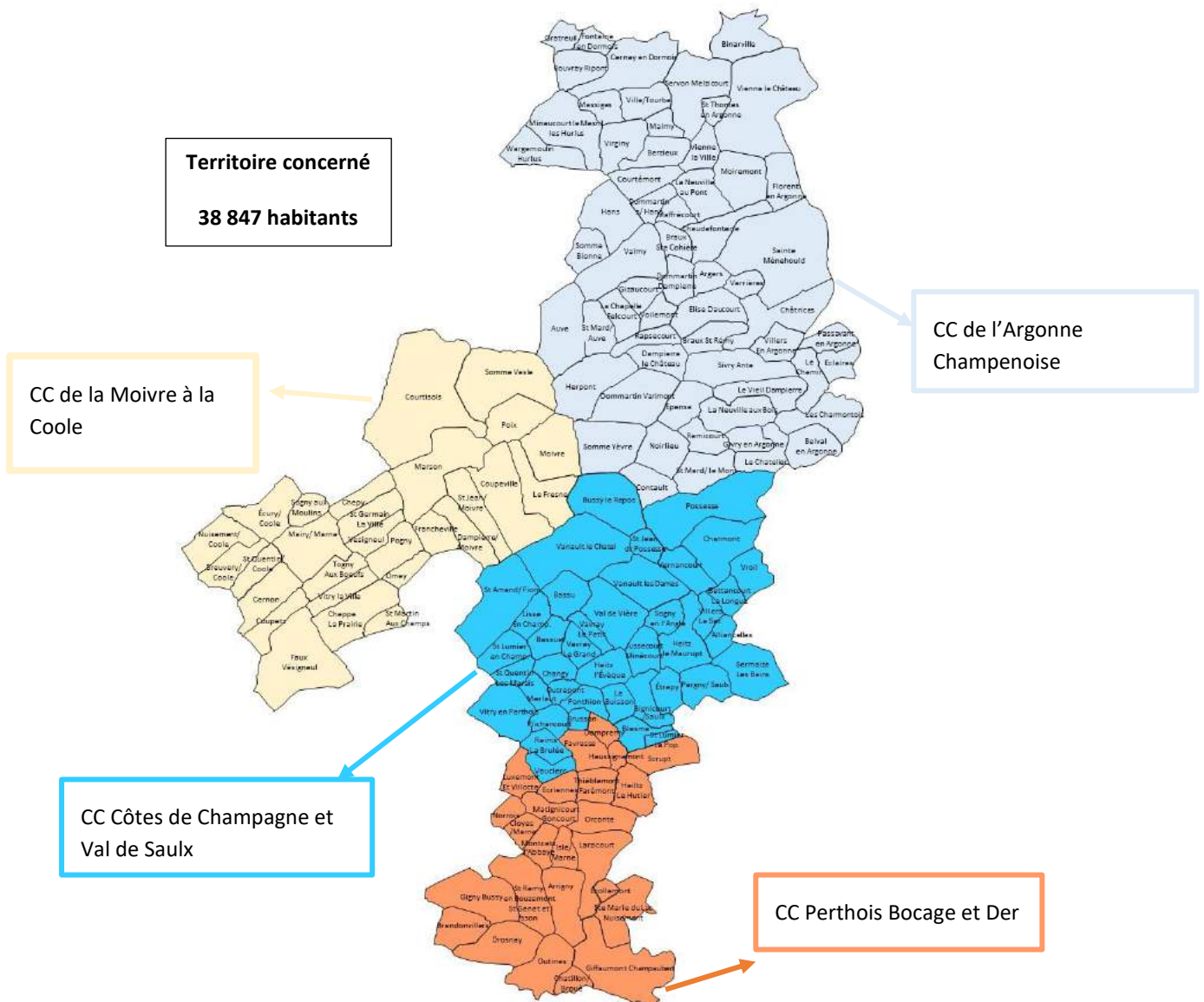
Elle ne concerne que l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 4 communes suivantes : Cheminon, Hauteville, Saint-Vrain et Maurupt-le-Montois, soit 1 662 habitants.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 398 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais et Vitry-en-Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 087 habitants).

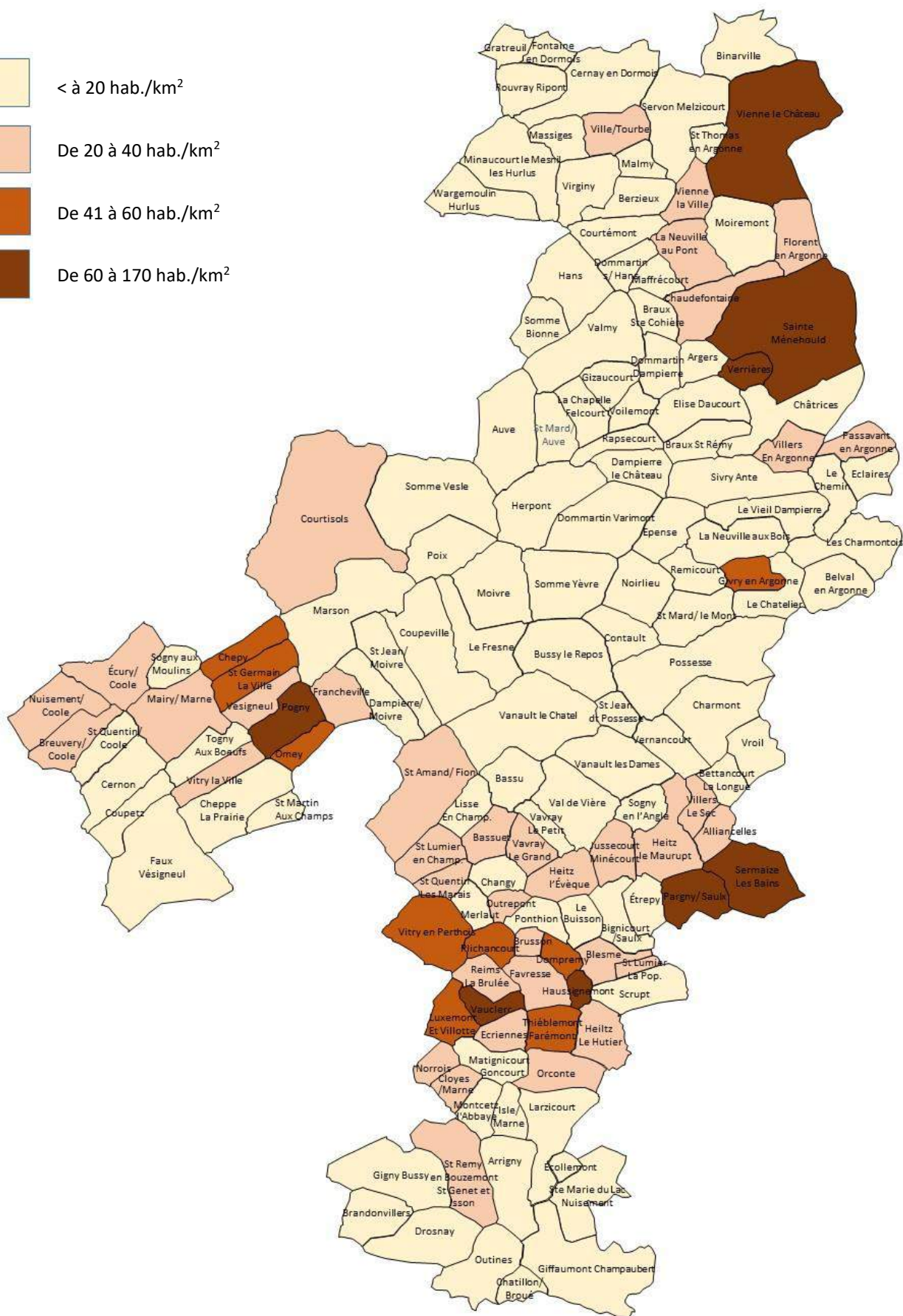
SYMSEM : ORGANISATION TERRITORIALE EN 2021



Légendes :

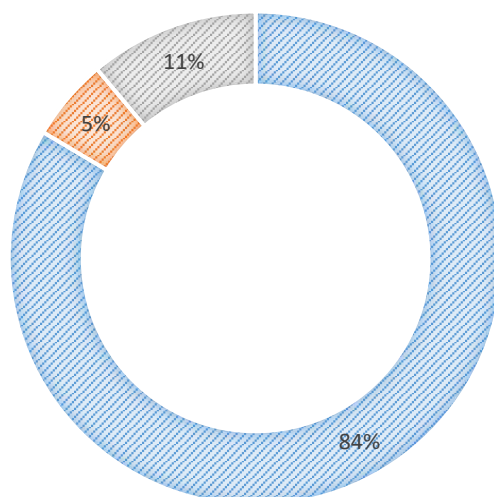
- Communauté de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes de Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION



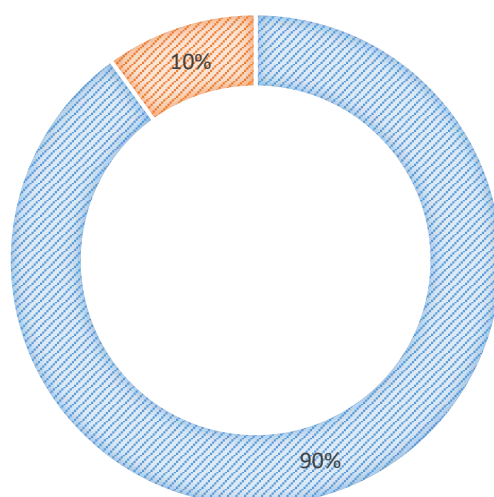
RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



Source : Chiffres Insee 2019.

1.1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Ses missions sont les suivantes :

- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;
- L'exploitation des 12 déchèteries, et d'une plate-forme de déchets verts et de gravats.

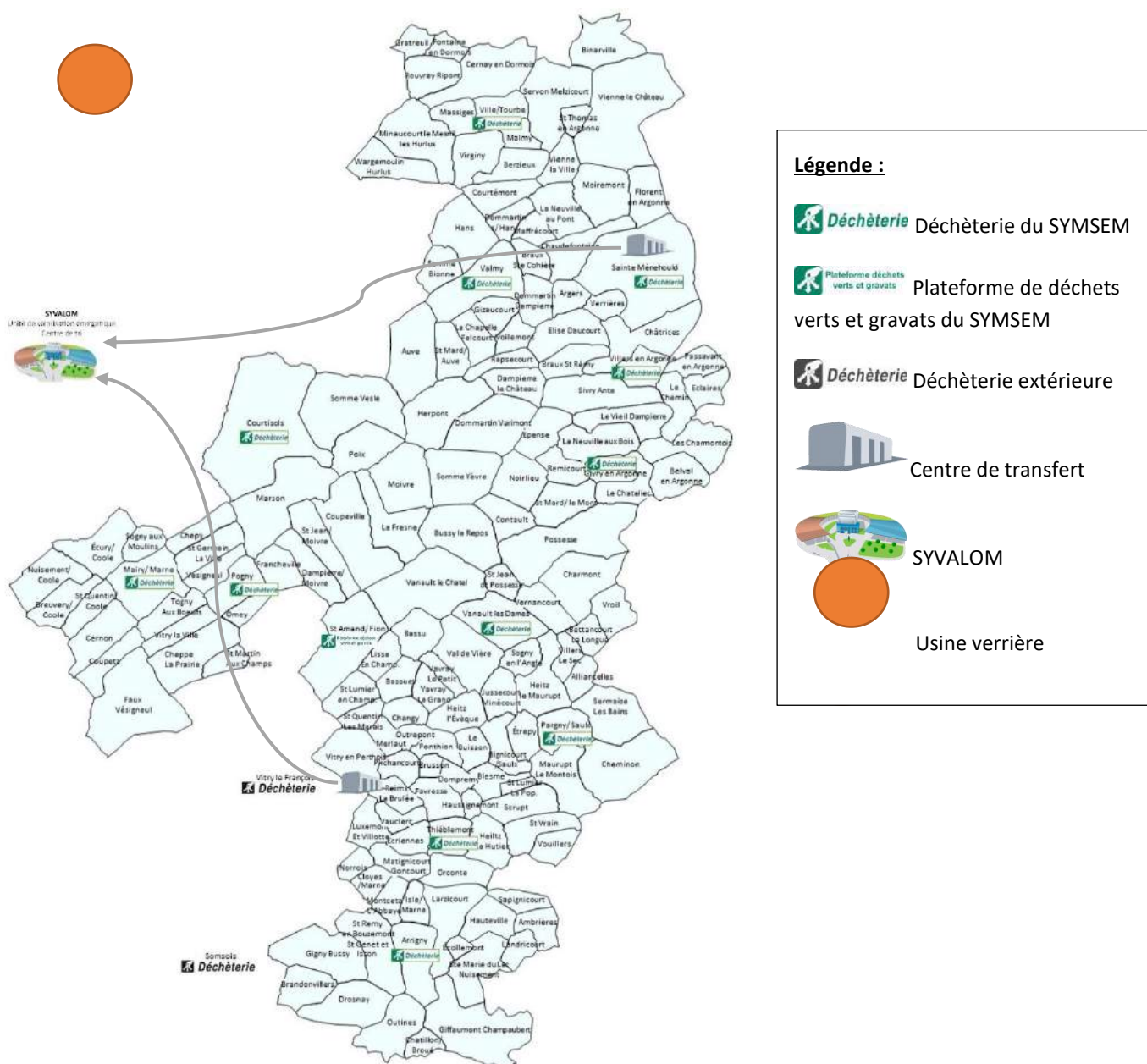
Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - Pour les **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (OMR) ;
 - Pour les **E**mballages **M**énagers **R**cyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **B**riques alimentaires, **C**artonnettes d'emballages, **M**étaux (acier, aluminium), bouteilles et flacons **P**lastiques, papiers/**J**ournaux/**M**agazines (BCMPJ).
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
 - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.



Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM situé à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnettes d'emballages, métaux, bouteilles et flaconnages en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	Mode de collecte		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	X
Déchets verts			X
Déblais / Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de fritures			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés ;
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
		Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
OMR & EMR (Hors verre)	Prestataire privé Éco-Déchets	SYVALOM
Emballage en verre	Éco-Déchets a fait appel à un sous-traitant : Prestataire privé Minéris	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
Déchets des déchèteries	Prestataire privé Suez	Prestataires divers (<i>voir page 62</i>)

1.2.2 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

En 2020, le SYMSEM a mis en place la Redevance Incitative. Lors de cette première année, la gestion de la facturation de la RI était encore confiée aux 4 Communautés de Communes du territoire.

Par ailleurs, depuis 2021, le SYMSEM a repris la facturation de 3 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx.

En effet, la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der a souhaité garder la gestion de la facturation pour l'année 2021.

À noter que la facturation de la Redevance Incitative a lieu chaque semestre.

Quelques chiffres concernant l'année 2021 :

- 24 951, c'est le nombre d'enregistrement de producteurs dans Gesbac ;
- 18 139, c'est le nombre de redevables soumis à la RI ;
- 20 266, c'est le nombre de producteurs actifs ;
- 17 282, c'est le nombre de producteurs avec levées ;
- 45, c'est le nombre de producteurs ayant des sacs prépayés ;
- 37 130, c'est le nombre total de facture émises pour l'année.



Le nombre de producteurs actifs est plus élevé que celui des redevables soumis à la Redevance Incitative, car il comprend les usagers des communes conventionnées ayant accès aux déchèteries du SYMSEM, les habitations vides et inhabitées, mais également les professionnels et usagers ayant uniquement une carte d'accès aux déchèteries (professionnels se trouvant en dehors du territoire du SYMSEM, et usagers étant propriétaires d'un bien sur le territoire tel qu'un terrain nu, un hangar, une maison en construction...).

CHAPITRE 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Nous utilisons l'année 2018 comme année de référence afin de voir l'évolution avant la mise en place de la Redevance Incitative, et depuis la mise en place de celle-ci.

Nous utilisons également comme référence les Déchets Ménagers et Assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2018 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2018.

** Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.*

Indice d'évolution de tonnages collectés

	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	82	77	79
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	99	100	93
Verre	100	104	110	114
Déchèterie	100	110	86	96

Note : pour les tonnages en déchèteries, seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

Évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2018/2021

	2018		2019		2020		2021	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	42 232		42 026		39 086		38 847	
Ordures ménagères (poubelle noire)	7 764,06	183,84	6 344,3	150,96	5 560,84	142,27	5 632,74	145,00
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 026,85	47,99	2 006,14	47,74	1 871,36	47,88	1 740,00	44,79
Verre	1 733,29	41,04	1 796,83	42,76	1 765,3	45,16	1 819,95	46,85
Déchèterie	8 693,96	209,27 **	7 829,34	189,38**	7 064,37	180,74**	7 761, 71	200**

** La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivités existent.

À noter : On observe que le ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM a diminué de 9,44% entre 2018 et 2021.

Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2018 passant de 42 232 habitants à 38 847 habitants en 2021.

2.2 SUIVI DE COLLECTE

En 2021, 15 jours ont été consacrés au suivi de collecte.

Lors de ces suivis de collecte, des documents sont distribués aux usagers afin qu'ils comprennent leurs erreurs de tri lorsque leurs sacs de tri ont été refusés à la collecte.

2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

2.3.1.1 BROyeurs POUR LES PARTICULIERS

En 2019, 5 broyeurs à végétaux électriques ont été achetés par le Syndicat.

Ils sont prêtés aux particuliers résidants sur le territoire, et ils permettent aux usagers de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée maximale de 7 jours consécutifs, et peut être effectuée plusieurs fois dans l'année pour un même foyer. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

En 2021, 55 foyers ont utilisé le broyeur, contre 65 en 2020.



2.3.1.2 BROyeurs POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Ce matériel ne peut être utilisé qu'en présence d'un agent du SYMSEM pour en assurer le bon fonctionnement.

Une participation financière comprenant le transport, le carburant, et la mise à disposition d'un agent du SYMSEM est demandée aux collectivités.



2.3.2 COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2.3.2.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

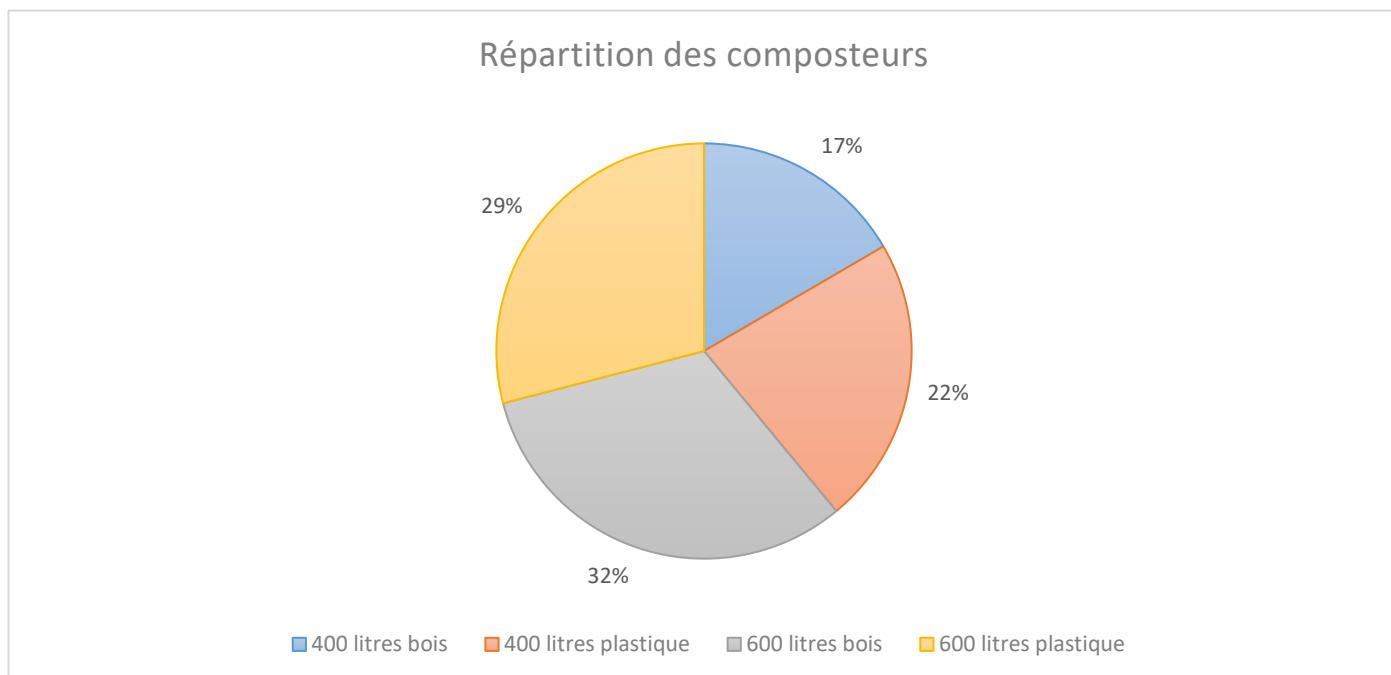
Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<p><u>Composteur plastique et bois :</u></p> <p>Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m².</p> <p>Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².</p>	
<p><u>Le bio seau :</u></p> <p>Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.</p>	
<p><u>L'outil mélangeur :</u></p> <p>L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.</p>	

2.3.2.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

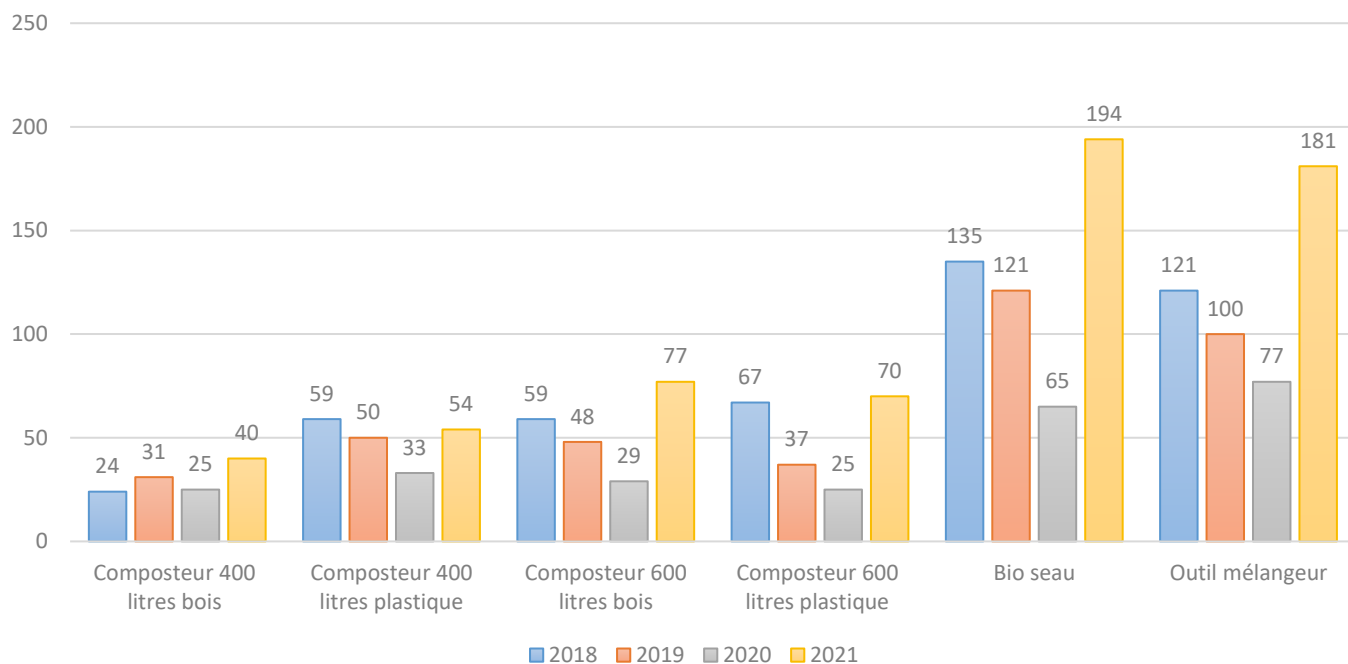
En 2021, 241 composteurs ont été distribués contre 112 en 2020. Il y a un juste équilibre dans les demandes quel que soit la matière ou le volume désiré.



Le bio seau et l’outil mélangeur sont demandés dans plus de la moitié des commandes : 80,5% pour le bio seau et 75,1% pour l’outil mélangeur.

Le bio seau permet d’éviter aux usagers les nombreux allers-retours de la maison à l’extérieur, et l’outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.

Modifier les chiffres composteurs vendus 2020 (329)



2.3.3 ANIMATIONS

2.3.3.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

Au cours de l'année 2021, 18 animations ont été réalisées auprès de 313 élèves dans 5 écoles différentes : l'école Primaire publique de Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, l'école Maternelle de Vitry-la-Ville, le Groupe Scolaire Condorcet à Pargny-sur-Saulx, l'école Michel Simon à Vauclerc, et l'école publique François Lemaire à Thiéblemont-Farémont.



Les thèmes choisis par les établissements étaient les suivants :

- Consommer autrement
- Premiers pas vers le tri
- Gaspillage alimentaire
- Le compostage
- L'atelier du papier
- Durée de vie des déchets
- Reportage à la déchèterie
- Mon guide du tri.



2.3.4 LA COMMUNICATION

En 2021, divers documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers. Elle a pour objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

2.3.4.1 LE CALENDRIER 2021

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

2021, avec le SYMSEM

▶ **Permet à partir des bacs et sacs le tri au noir**
▶ **Il n'y a pas de collecte le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.**

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	V. Jour de l'an	2	L. 28a	3	L. 1 Aube	4	M. 2	5	L. 1 Hugues	6	M. 2
6	S. 26a	7	M. 1 Pâques	8	M. 1 Pâques	9	M. 1 Pâques	10	M. 1 Pâques	11	M. 1 Pâques
12	D. 1	13	M. 2	14	M. 3	15	M. 4	16	M. 5	17	M. 6
18	M. 7	19	M. 8	20	M. 9	21	M. 10	22	M. 11	23	M. 12
24	M. 13	25	M. 14	26	M. 15	27	M. 16	28	M. 17	29	M. 18
30	M. 19	31	M. 20								

▶ **Service papiers**
▶ **Service impôts**
▶ **Rapport de la collecte des déchets**

SYMSEM 4, Grande rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre
 03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
 www.symsem.fr

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

ARRICNY

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
14h-18h			9h-12h	9h-12h	9h-12h

COURTISOLS

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
14h-18h			9h-12h	9h-12h	14h-17h

GIVRY-EN-ARGONNE

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
14h-18h			9h-12h	9h-12h	14h-17h

MAIRY-SUR-MARNE

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
14h-18h			9h-12h	9h-12h	14h-17h

PARGNY-SUR-SAULX

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
14h-18h			9h-12h	9h-12h	14h-17h

POCNY

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
14h-18h			9h-12h	9h-12h	14h-17h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

LES DÉCHÈTS SPÉCIAUX

ÉLECTRIQUE

ÉLECTRONIQUE

VERRE

Il revient aux déchets publics dans les déchèteries.

Qu'ils soient vides, remplis ou avec un reste de contenu, les déchets dangereux ou particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les conteneurs. Il faut les déposer en déchèterie ou dans les points de collecte ponctuels, si possible avec un message explicite.

2021, avec le SYMSEM

▶ **Permet à partir des bacs et sacs le tri au noir**
▶ **Il n'y a pas de collecte le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.**

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	V. 14a	2	D. 14a	3	M. 14a	4	M. 14a	5	M. 14a	6	M. 14a
7	M. 14a	8	M. 14a	9	M. 14a	10	M. 14a	11	M. 14a	12	M. 14a
13	M. 14a	14	M. 14a	15	M. 14a	16	M. 14a	17	M. 14a	18	M. 14a
19	M. 14a	20	M. 14a	21	M. 14a	22	M. 14a	23	M. 14a	24	M. 14a
25	M. 14a	26	M. 14a	27	M. 14a	28	M. 14a	29	M. 14a	30	M. 14a
31	M. 14a										

▶ **Service papiers**
▶ **Service impôts**
▶ **Rapport de la collecte des déchets**

SYMSEM 4, Grande rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre
 03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
 www.symsem.fr

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

SAINT-AMAND-SUR-FION (sauf le week-end et jours fériés)

Horaires été de 11h à 18h de 11h à 18h / Horaires hiver de 11h à 18h de 11h à 18h

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

SAINT-MÉNÉHOUÏ

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

THIEBLEMONT-FARÉMONT

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

VALMY

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

VANAUÏT-LES-DAMES

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

VILLE-SUR-TOURBE

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

VILLERS-EN-ARGONNE

LUNDI	MARDI	MEcredi	JEUDI	VENdredi	SABEdi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

LE MOBILIER

Canapé

Meuble

Table

Les meubles de votre maison ne peuvent être jetés dans les déchèteries. Ils peuvent être pris par un maître particulier ou être transférés séparément dans une déchèterie.

Après de l'usage, passez à la déchèterie à la casse avec votre décharge et votre décharge.

JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À PARTIR DU 4 JANVIER 2021, SANS CHANGEMENT



DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES :

- Pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, films en plastique
- Papier broyé, papier peint
- Vaisselle jetable

**POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS
PENSEZ AU COMPOSTAGE :**

- Épluchures de fruits et légumes
- Marc de café avec filtre, thé avec sachet
- Essie-tout, cartons non imprimés
- Reste des repas
- Tonte de pelouses (en petits sacs)
- Feuilles mortes
- Fleurs fanées
- Copeaux de bois



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

4, Grande rue/ 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28/ contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (SAC DE TRI) À PARTIR DU 4 JANVIER 2021



DANS LE SAC DE TRI UNIQUEMENT :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Journaux, revues, magazines...
- Briques alimentaires
- Cartons d'emballages
- Emballages métalliques

Les cartons de grands formats doivent être déposés en déchèterie.

Les sacs de collecte sélective sont disponibles en mairie.

Attention changement, ramassage 1 fois tous les 15 jours.




Semaine paire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Semaine impaire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Toutes les semaines

Mercredi

4, Grande rue/ 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28/ contact@symsem.fr
www.symsem.fr


L'Écho du SYMSEM
 Juillet 2021
 N°2021-03
www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT
 L'année 2021 a été la première année de formation, de collecte et de traitement des déchets ménagers dans le cadre de la Redevance Incitative.

Le premier bilan annuel :

- Présentation des bacs d'ordures ménagères :
 - abonnement à 110 euros (à bon savoir) par bac 19 des usagers de 28 à 25 euros par 220 des usagers plus de 25 euros par 178 des usagers.
- Recettes incitatives :
 - En moyenne 2 passages par foyer et par an.

 L'année en place de la redevance incitative n'a pas permis l'initiation des habitants du territoire. Le montant facturé par habitant est inférieur à celui des années précédentes. Le SYMSEM est toujours dans le peloton de tête, parmi les plus faibles des différentes structures chargées de la mission de collecte et d'élimination des déchets du département.

Mieux trier et composer sont nos seules armes pour conserver des coûts les plus bas possibles. **Alex SCHULLER**

Tri des déchets

● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI - ERREUR DE TRI SAC DE TRI

Des caractéristiques des sacs de tri (jaune) sont réalisées en fonction des lieux. Une détermination de sacs de tri (gris ou blanc) fait l'objet d'un tri par machine à l'arrivée au centre, paquets, cartons... La taille d'un sac de tri apparaît lors de ces caractéristiques et est appliqué à l'ensemble des appareils, avec comme principale conséquence la diminution des recettes versées par les filiales de recyclage.

Erreurs de tri :

- Sacs de tri (jaune) : 3 erreurs au minimum ont été constatées par le personnel de collecte, quantifiant le niveau de tri en fonction de la quantité de déchets qui ont été déposés dans le sac à tri.
- Objets non autorisés : pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, films en plastique.
- Objets autorisés : papier blanc, papier peint, mouchoirs ou essuie-tout.

En cas d'erreurs, n'hésitez pas à nous contacter au 03 26 70 19 38.

Tous ces déchets doivent être dans le bac à ordures ménagères.

Tri des déchets

● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI : SAC DE TRI

Les bouteilles et les bocaux en plastique.
 Tous les journaux et les revues débris de leur tirage en plastique.
 Les emballages en acier alimentaire : canette, boîte de conserve, aérosol...
 Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, de purée, de fruits...

Les emballages en carton : bête de carton, ... et les cartons ne dépassant pas le format des cartons de démarrage (les plus gros cartons dépendent des bourrages sur le process de tri).

● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI : BORNE À VERRE

En verre (pot de yaourt, condiments, local...)
 Bouteilles en verre.
 Le verre coloré (bouteilles, verres à boire et à table, transparents) peut être à déposé dans les bornes à verre. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle des pots et bocaux en verre et détériorent la qualité de production.

Le devenir des déchets

Les ordures ménagères sont envoyées au Centre d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergie (CIVE) à la Verre. Les ordures ménagères sont incinérées et valorisées sous la forme de production d'électricité et de chaleur sous la forme de charbon qui alimentent en priorité des bâtiments de la ville de Châlons en Champagne (hôpital, écoles...). Un 60% de la chaleur est utilisée pour chauffer les bâtiments de la ville de Châlons en Champagne.

Les sacs de tri sont transportés au Centre de Tri de SYMSEM à la Verre. Très par nature et mis en balle, les emballages, les papiers et cartons sont triés par des lignes de recyclage (carte des entreprises et déchets).

Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont envoyés à l'usine de recyclage.

● CARTE DES REPRENEURS DES APports DES ACHETÉS DU SYMSEM EN 2020

ACIER : ANCELOR METAL à Dunkerque (Belgique)

ALUMINIUM : HYDRAL à Compiègne (60) - (France)

CARTONS : SACPA PAPER à Nemours (60) - (France) et à Nogent-sur-Seine (52) - (France)

BRIOLES ALIMENTAIRES : PAPIERES LUCAR à La Verre (52) - (France)

VERRE pour industrie de MANUFACTURING à Trelon (51) - (France) au verre, étant collecté pour être recyclé dans des bouteilles, pots et bocaux en verre à la Verre.

PAPIERS : NORDPAC à Coligny (88) - (France)

PAPIERS PLASTIQUES : WELLMAN FRANK RECYCLAGE à Verdun (55) - (France) et à Verdun (55) - (France)

PAPIERS PLASTIQUES : LA LOYRE à Ligny (52) - (France) et à Ligny (52) - (France)

PAPIERS PLASTIQUES : FREIDENBERG PERFORMANCE MATERIALS SAS à Coligny (88) - (France)

Facturation de la Redevance Incitative
 Pour tout problème concernant votre facturation, veuillez contacter :
 N°Vert : 0 800 710 677
www.symsem.fr

Rappel :
 Pensez à bien remplir votre bac à ordures ménagères et à ne pas le remplir au soir du jour de collecte.

Le devenir des déchets

● LA TRANSFORMATION DE VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Bouteilles et flacons en plastique transparent : transformés en : Bouteille en plastique, fibre textile, rembourrage de coussin...

Bouteilles et flacons en plastique opaque : transformés en : Tapis, tapis, sacs...

Briques alimentaires : transformés en : Papier toilette, papier kraft...

Cartons et cartonnages : transformés en : Cartons ondulés, bruts

Les emballages métalliques : canettes, boîtes de conserve, aérosols : transformés en : Bouteilles, bidons...

Réemploi

● RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

Réemploi dans les déchèteries de Courtisols et de Pargny-sur-Saulx :
 Depuis le début de l'année, l'association Récup'R a été agréée une permanence à la déchèterie de Courtisols tous les jeudis en semaine impaire, de 14h30 à 17h00. Depuis juillet, elle assure également une permanence à la déchèterie de Pargny-sur-Saulx, tous les jeudis en semaine paire, de 15h à 17h30.

Vous pouvez y déposer vos meubles, chaises, produits de décoration, livres, vêtements, jouets pour enfants... en quantité, ainsi que donner une seconde vie aux objets inutilisés de manière responsable en déchèterie. Les objets récupérés seront réutilisés et vendus à la association Récup'R à Dargy.

Réemploi à la déchèterie de Sainte-Menehould :
 Depuis plusieurs mois un caisson permettant de déposer des objets en bon état (meubles, vaisselle, jouets, bidons...) a été mis en place.

Veuillez vous adresser au gestionnaire de la déchèterie pour les objets.

Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets inutilisés par l'intermédiaire du CCAS de la commune, tout en diminuant les impacts des déchets ménagers.

SYMSEM
 11, Grande Rue / 52240 Courcelles-sur-Mosne
 03 26 70 19 38 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué pour rappeler les consignes de tri, mais aussi pour expliquer le devenir des déchets recyclables. La mise en place du réemploi y est également abordée avec l'association Récup'R présente dans les déchèteries de Courtisols et Pargny-sur-Saulx, et un caisson mis en place par le CCAS de Sainte-Menehould dans la déchèterie présente dans la commune.

Décembre 2021
N°2021-04
www.symsem.fr

L'Écho du SYMSEM

LE MOT DU PRÉSIDENT

Une émission de télévision "Cada investigator" a fait état de graves dysfonctionnements dans la gestion des sacs jaunes de tri sélectif en région parisienne.

À l'heure où nous obtenons d'excellents résultats dans le domaine des déchets avec la plus faible quantité d'ordures ménagères par habitant du département (138kg en 2020 contre une moyenne départementale supérieure à 210kg), je ne voudrais pas que ce reportage remette en cause tous les efforts qu'ensemble nous avons réalisés.

NON, vos sacs de tri ne sont pas mélangés aux ordures ménagères et livrés au SYVALOM à la Veure.

OUI, au Centre de tri du SYVALOM à la Veure, vos sacs jaunes sont triés sur une chaîne automatique contrôlée par des agents formés à ce travail.

OUI, les papiers, cartons, métaux, plastiques... sont mis en balle et vendus à des entreprises qui les recyclent (la destination finale de ces produits vous est indiquée dans le précédent Écho du SYMSEM).

OUI, les recettes du tri de vos sacs jaunes sont reversées au SYMSEM et viennent diminuer la facture du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers (20€ par habitant).

OUI, vos apports en déchèterie triés dans un nombre de plus en plus important de bennes spécialisées sont en quantité recyclés (ce ne sont pas encore aujourd'hui le laino de verre, le plâtre).

Communions ensemble à trier nos déchets, bientôt de nouvelles consignes de tri seront obligatoires, ensemble nous les respectons pour la sauvegarde de notre environnement.

René Schuler

Le réemploi

RÉEMPLOI À LA DÉCHÈTERIE DE POGNY ET DE THIÈBLEMONT-FAÏEMONT

Aujourd'hui, l'association Récup'R, déjà présente dans les déchèteries de Courtois et Paigny-sur-Saulx depuis le début de l'année, est également présente à la déchèterie de Pagny tous les vendredis en semaine impaire, de 15h00 à 17h00, et à celle de Thièblemont-Faïemont tous les vendredis en semaine paire, de 15h00 à 17h00 également.

Comme pour les autres déchèteries, seuls papiers et déchets non recyclables, produits de décoration, tabac, vaisselle, livres, jouets... en bon état. Ce dispositif permet de donner une seconde vie aux objets réutilisables, et de réduire les tonnages en déchèterie. Les objets réemployés sont vendus par le magasinier Récup'R à 10€ par réutilisation.

Le devenir des déchets

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS DANS NOS DÉCHÈTERIES

Il existe différents types de traitement des déchets récupérés par nos prestataires :

- La valorisation énergétique : elle consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité ;
- La valorisation matière : elle est un mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets ;
- Le réemploi : il s'agit d'une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

La Redevance Incitative

GRILLE TARIFAIRE 2022 REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La grille tarifaire est votée par les élus du Comité Syndical chaque année.

Modernisation de la grille tarifaire, passage ? Le Centre de Traitement des ordures ménagères et des sacs jaunes subit une augmentation de 3%, ainsi qu'une augmentation de la TGP (Taux général sur les redevances polluantes, mise en place pour favoriser la valorisation des déchets plutôt que certains modes de traitement polluants) passant de 64 en 2019 à 126 en 2022 par chaque tonne incinerée d'ordures ménagères et d'encombrants, impactant nos tarifs.

Particuliers : Habitats individuels et collectifs				
Nombre de personnes dans le foyer	Volumétrie du bac	Part fixe	Prix de la levée supplémentaire du bac de la 190 à la 250.	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 270.
1 pers.	120 litres	305,00€	2,40€	6,00€
2 pers.	120 litres	357,00€	2,40€	6,00€
3 à 4 pers.	180 litres	220,00€	3,60€	10,00€
5 pers. et plus	240 litres	283,00€	4,80€	14,00€
Collectifs	660 litres	525,00€	13,20€	30,00€

Pour les usages (professionnels, collectivités...) plus d'informations sur notre site internet www.symsem.fr ou au 03 26 70 19 28

PAIEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Lors du règlement de votre Redevance Incitative, il est nécessaire de bien indiquer :

- Le numéro du titre correspondant
- Le nom du redevable si celui-ci est différent de celui du virement ou du chèque.

Si le règlement est fait par chèque, pensez à joindre le talon de paiement détachable.

Si vous souhaitez un échelonnement de paiement de votre facture, une demande à la Trésorerie doit être obligatoirement faite par courrier.

Pour information, vous recevez la facture du 2^{ème} semestre 2021 au mois de janvier ou février 2022, puis la facture du 1^{er} semestre 2022 au mois de juillet ou août 2022.

CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement de situation doit être signalé :

- Augmentation ou diminution du nombre de personnes dans le foyer (naissance, mariage, séparation...)
- Déménagement, emménagement.

Pour cela, veuillez appeler :
N°Vert 0 800 710 677

Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS DU 14 AU 26 FÉVRIER 2022, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, les habitants du SYMSEM pourront venir déposer leurs pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

Nous vous remercions que le dépôt de pneus en dehors de ces opérations n'est pas autorisé en déchèterie.

À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.

LES CONDITIONS DE COLLECTE :

- Les pneus doivent être obligatoirement non joints.
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos.
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer.
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.

Opération compost & broyat

OPÉRATION COMPOSTAGE ET BROYAT

Dans le cadre de l'édition 2022 de « Tous au compost ! », le SYMSEM organise une distribution gratuite de compost et de broyat dans les déchèteries de Pagny, Courtois, Paigny-sur-Saulx, Thièblemont-Faïemont et Sainte-Manehoult du 26 mars au 10 avril 2022, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération et uniquement pour les particuliers)
- Des contenants et outils (passe, sac, pelle...) pour récupérer le compost et le broyat.

Tri des déchets

Une publicité diffusée par CITEO indique que tous les emballages se recyclent. Cependant, sur notre territoire ce n'est pas encore possible, en l'absence de filières de valorisation (ex : pots de yaourt et barquettes en polystyrène sont encore à déposer dans la poubelle des ordures ménagères).

SYMSEM
Vos déchets ont un avenir

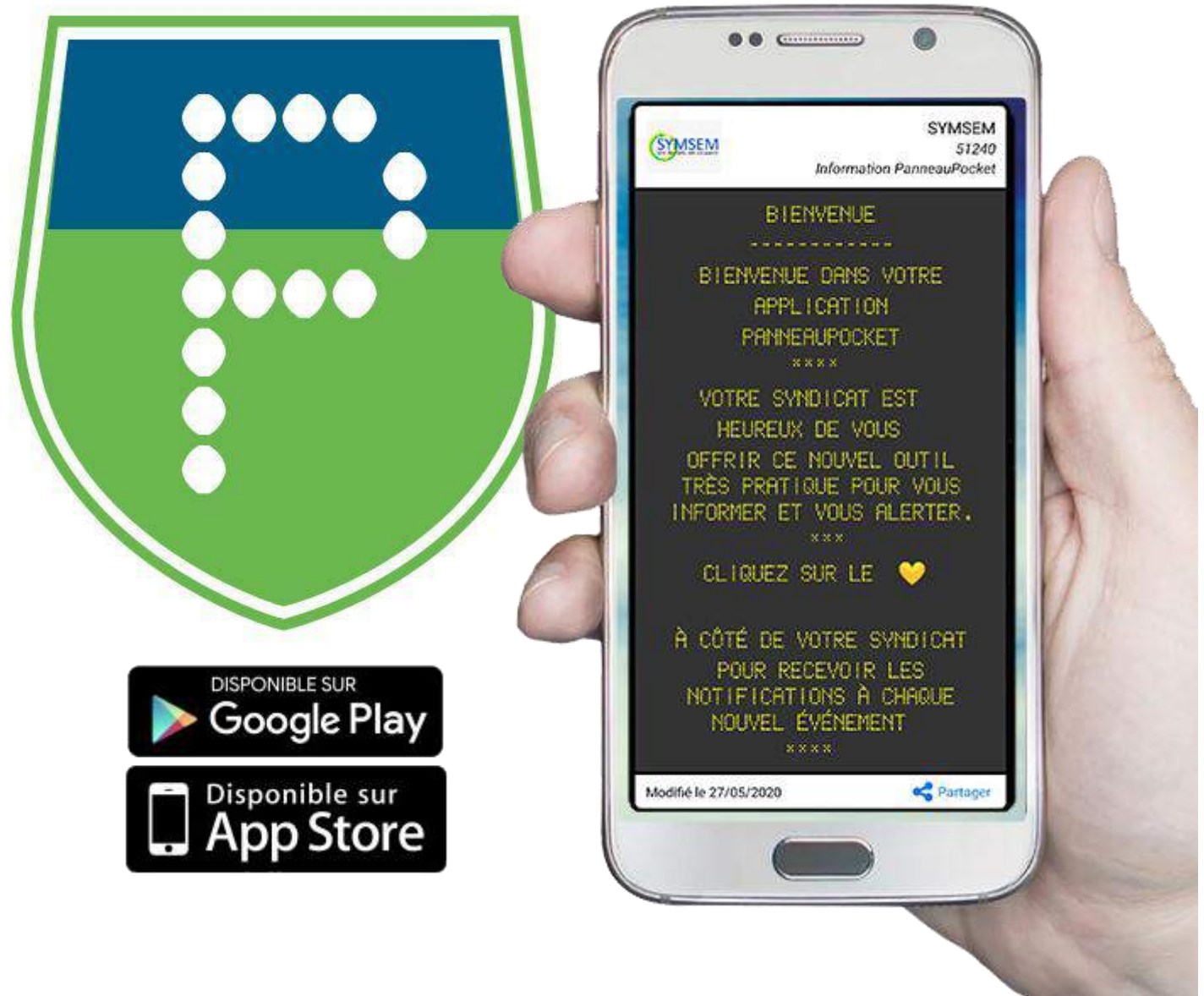
4 Grands rue, 52440 Damphremont-sur-Moulin
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
Rennes à votre côté, c'est nous www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué pour expliquer le devenir des déchets collectés dans nos déchèteries. La nouvelle grille tarifaire pour l'année 2022 a été publiée, avec un rappel concernant le règlement de la Redevance Incitative. Une communication sur la collecte exceptionnelle de pneus, ainsi que sur l'opération compost et broyat a également été transmise.

2.3.4.4 PANNEAUPOCKET

PanneauPocket, est un système d'alerte par notification pour les smartphones, utilisé par le SYMSEM depuis juillet 2020. Afin d'informer le plus rapidement possible les usagers, le SYMSEM communique par le biais de cette application afin d'apporter en temps réel toutes sortes d'informations (incidents, jours fériés, collectes...) qui arrivent directement sur le téléphone.

En 2021, 29 notifications ont été publiées, avec un total de 16 737 lectures.



2.3.4.5 SITE INTERNET

Le SYMSEM possède un site Internet : www.symsem.fr. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, ou encore mener une démarche. Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Entre autres, un onglet « Réduire ses déchets » explique aux usagers quels gestes adopter. Ils peuvent également retrouver les horaires d'ouverture des déchèteries, les jours des collectes pour chaque commune, des informations sur la Redevance Incitative, ainsi que l'actualité du SYMSEM.



2.3.4.6 STOP PUB



Pour les personnes désirant ne pas recevoir de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un **autocollant stop pub** est proposé gratuitement par le SYMSEM.

3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles auprès de la population.

Pour les ordures ménagères :

Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers pour la collecte des OMR. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, un code-barres et une puce.



Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.

Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés de couleur rouge ont été attribués.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères :



Pots, boîtes, barquettes,
tubes, sacs, films en plastique



Mouchoirs, papiers absorbants



Emballages en bois



Vaisselle jetable



Papiers broyés

Pour les emballages ménagers recyclables et les journaux, papiers :

Pour les EMR et les JRM, des sacs pour le tri sélectif sont fournis aux usagers par le biais des mairies.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes :



Bouteilles et flacons en plastique



Cartons d'emballage



Journaux, revues, magazines...



Briques alimentaires









Emballages métalliques



Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :

Des bennes sont mises en place dans les déchèteries, à destination des usagers.

Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...).

	 <p>BOIS</p>  <p>DÉCHETS VERTS</p>  <p>TOUT-VENANT INCINÉRABLE</p>  <p>MÉTAUX</p>  <p>MOBILIER</p>  <p>PLASTIQUES</p>
	 <p>DÉBLAIS / GRAVATS</p>
	 <p>CARTONS</p>



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLATRE



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)

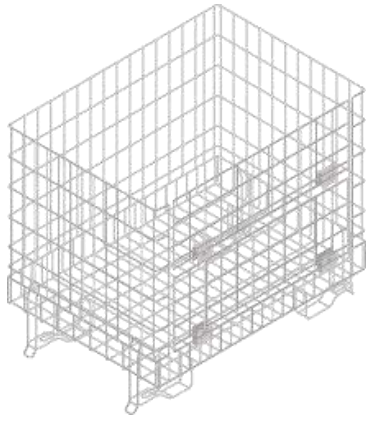
Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...), des armoires ainsi que des bacs sont mis à disposition dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.



TEXTILES
CHAUSSURES

Pour les textiles, chaussures ou maroquinerie, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.

LE RELAIS



DEEE

EcoLogic

Organise la valorisation des DEEE*



NESPRESSO

 **suez**



PILES ET
ACCUMULATEURS





HUILES DE FRITURES

 **quatra**



LAMPES

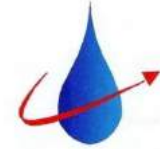
ecosystem
recycler c'est protéger



CARTOUCHES ENCRE



HUILES DE VIDANGE



ECO HUILE



BATTERIES

Les batteries sont mises dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.



RADIOGRAPHIES

Les radiographies sont mises dans un bac se trouvant dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.

LIONS CLUBS
INTERNATIONAL



Note : La benne plâtre a été mise en place pour test à la déchèterie de Courtisols en milieu d'année 2021. Une première benne plastique a également été mise en place pour test à la déchèterie de Courtisols, puis l'essai étant satisfaisant, 3 autres bennes pour le plastique ont été mises en place dans les déchèteries d'Arrigny, Thiéblemont-Farémont, et Givry-en-Argonne.

Ces bennes ont été mises en place afin de réduire les tonnages dans les bennes DIB, représentant un coût moindre puisque moins de rotation des bennes DIB.

Pour les emballages en verre :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens, disponibles dans chaque commune du territoire.



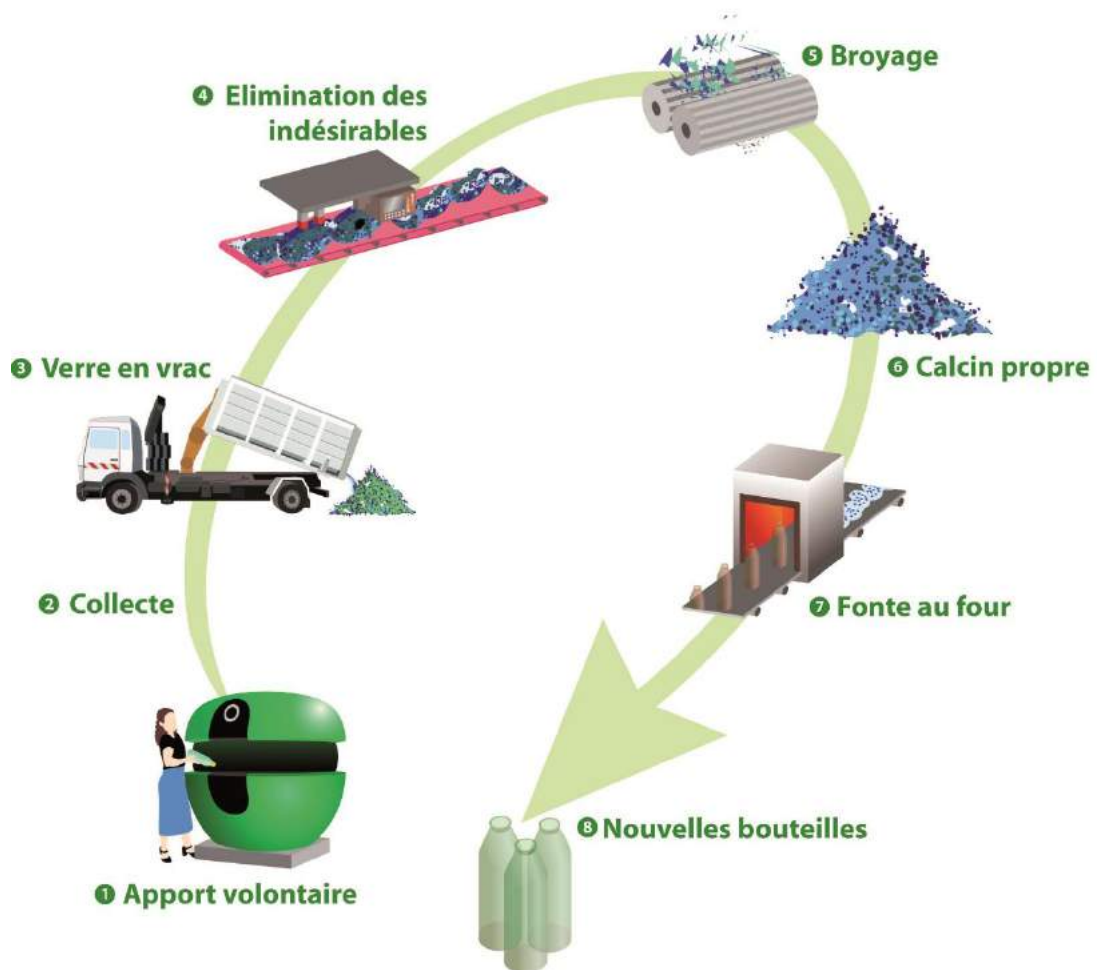
Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre :



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Pré-collecte	OMR	Emballages, journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
Population concernée :	38 847 (population municipale)	38 847 (population municipale)	38 847 (population municipale)	41 012
Porte à porte	Nombre de bac de 120 litres distribués en 2021 : 690*	39 000 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués en 2021 : 371*			
	Nombre de bac de 240 litres distribués en 2021 : 157*			
	Nombre de bac de 660 litres distribués en 2021 : 27*			
	92 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
Apport volontaire			263 conteneurs aériens	<u>12 déchèteries :</u> 12 bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

*Le nombre de bacs distribués en 2021 comprend les mises en place, les livraisons pour échange, les mises en place à la suite de bacs volés, brûlés et cassés, et également les compléments.

3.2 POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, Revues, Magazines)	PAV (Verre)
Ménages (Population municipale)	38 847	38 847
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	810	810

3.3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Population desservie	38 847	41 012	41 012	41 012	41 012	41 012
Nombre de contenants disponibles	263	1 benne par déchèterie (12)	1 benne de déchets verts par déchèterie (12) et 1 plateforme de déchets verts et 1 plateforme de déchets verts partielle	1 benne par déchèterie (12)	1 borne par déchèterie (12)	1 emplacement par déchèterie (12)
Type de contenant	Aérien	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 1 plateforme + 1 plateforme partielle	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 148 habitants	1 déchèterie pour 3 400 personnes	1 déchèterie pour 3 400 personnes sans compter 1 plateforme et 1 plateforme partielle	1 déchèterie pour 3 400 personnes	1 déchèterie pour 3 400 personnes	1 déchèterie pour 3 400 personnes
Tonnage collecté	1 819,95	288,78	1 769,31	1 692,66	43,43	33,56

3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM, mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

Il y a actuellement 263 bornes à verre sur le territoire du SYMSEM.



Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	38 847	38 847
Tonnages annuels	5 632,74 t	1 740 t
Distances parcourues pour la collecte	119 264 km/an	66 306 km/an
Couleur du bac concerné	Bacs noirs ou sacs prépayés rouges	Sacs jaunes



Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, mais également au siège du SYMSEM.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles sont distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres, dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages, ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, un flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et un code-barres unique.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés de couleur rouge et d'une contenance de 50 litres sont délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages, ou selon une estimation pour les professionnels.

3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 10 000 litres pour les ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

Le SYMSEM collecte en porte à porte en camion, par le biais du prestataire Éco-Déchets :

- Chaque semaine (C1) les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- Une semaine sur deux (C 0,5) les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), à l'exception de la commune de Sainte-Menehould collectée chaque semaine, en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.

Pour collecter les usagers, environ 25 tournées sont nécessaires chaque semaine, entre 00h00 et 14h00, décomposées de la manière suivante :

- 16 tournées environ pour les OMR chaque semaine ;
- 8 tournées environ pour les EMR en semaine paire ;
- 8 tournées environ pour les EMR en semaine impaire ;
- 1 tournée pour les EMR chaque semaine pour la commune de Sainte-Menehould.

Au total, ce sont 835 tournées qui ont été réalisées en 2021 pour les OMR, et 480 tournées pour les EMR.

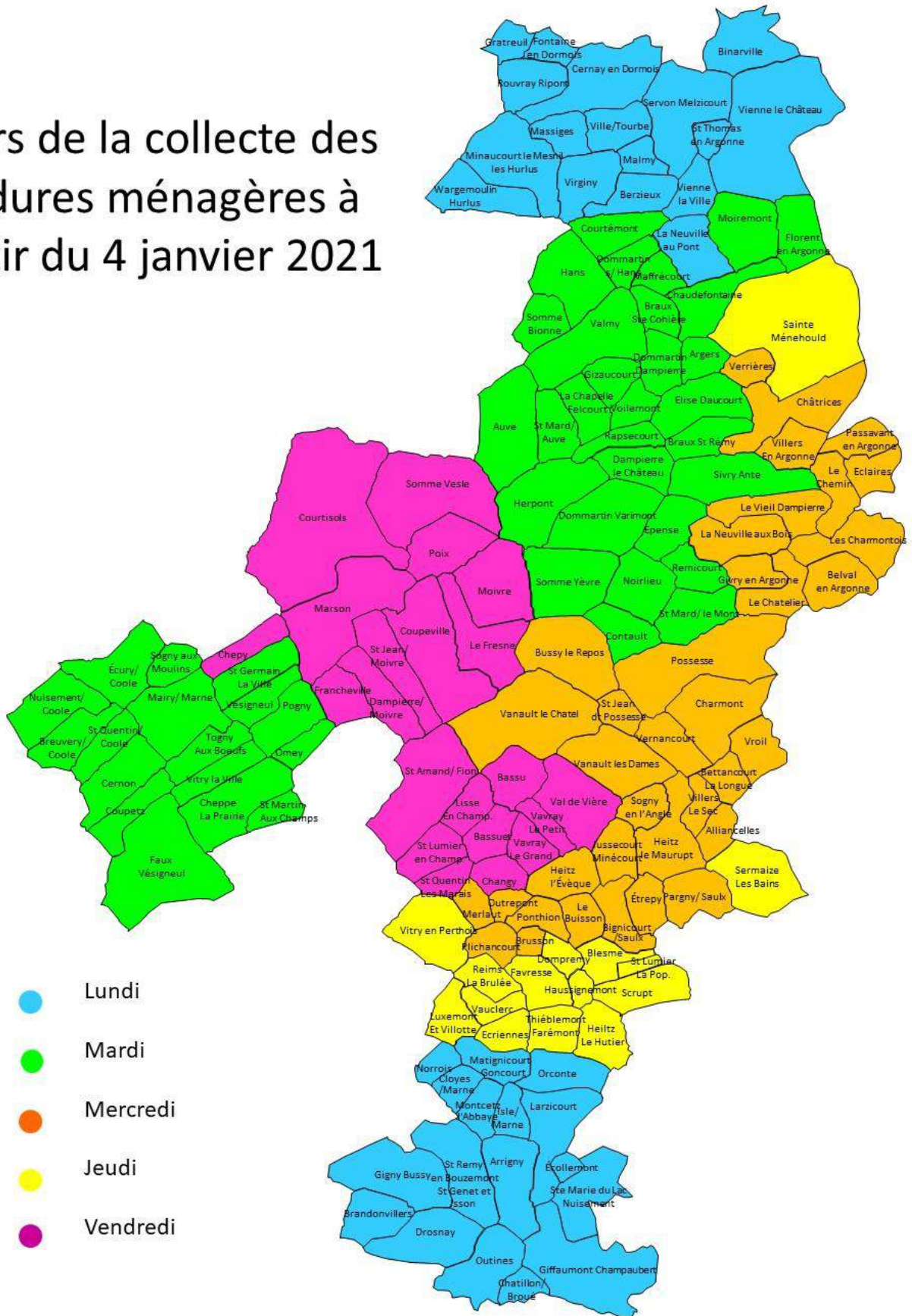
Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.



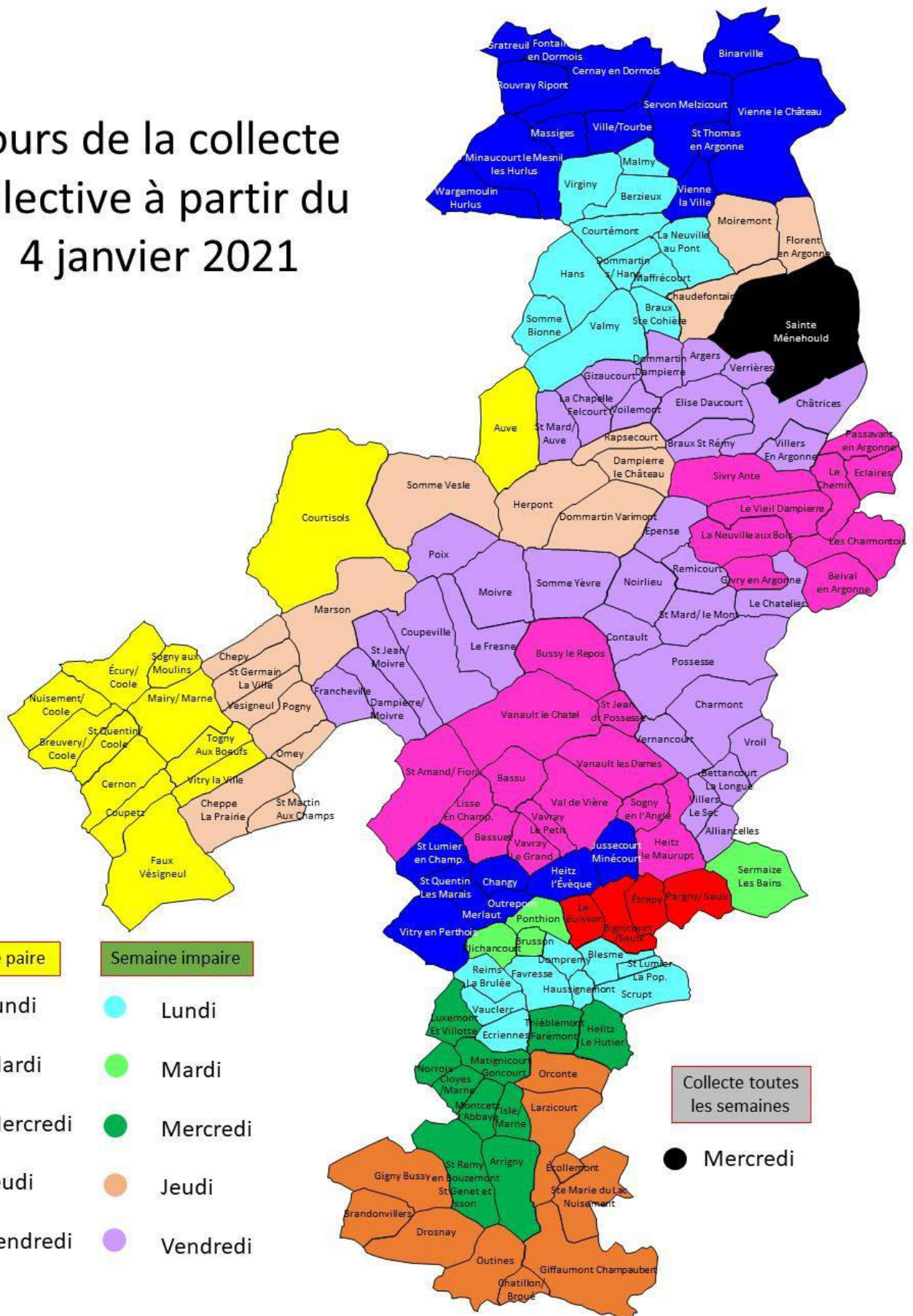
3.5.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2021

3.5.1.1 COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jours de la collecte des ordures ménagères à partir du 4 janvier 2021



Jours de la collecte sélective à partir du 4 janvier 2021



Semaine paire

Semaine impaire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Collecte toutes les semaines

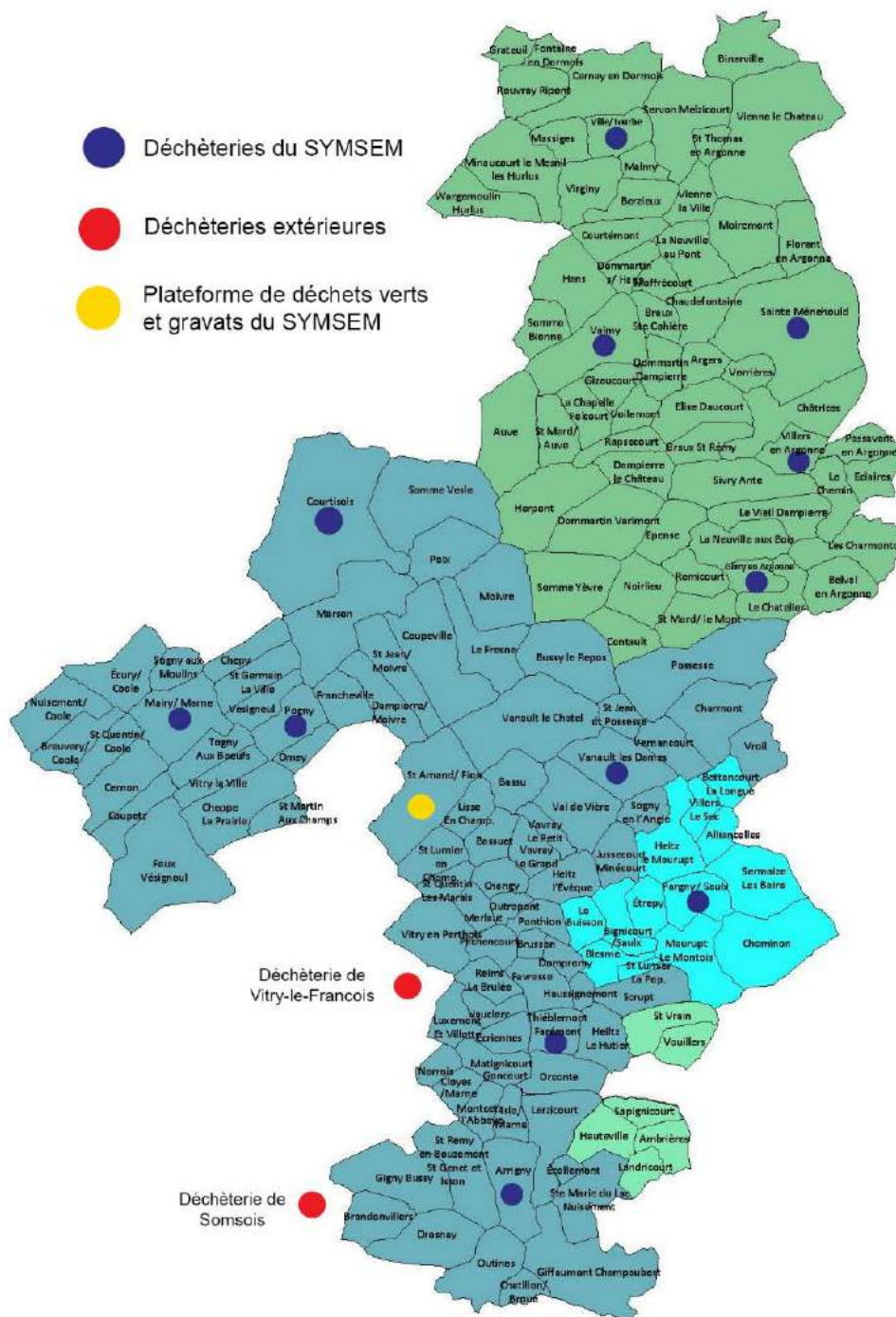
● Mercredi

3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry-en-Perthois, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 087 habitants). Cette mesure a été prise car ces deux déchèteries sont plus proches géographiquement des communes citées ci-dessus.



3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES 2021							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 – 12:00		9:00 – 12:30	10:30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15:00
Givry-en-Argonne			9:00 – 12:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00	9:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 – 12:00	14:00 -18 :00	14:00
Pargny-sur-Saulx	14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12 :00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	25:00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	20:30
Gardien 2		14:00 - 17:00					3:00
Saint-Amand-sur-Fion			Horaires été/hiver		Horaires été/hiver		6:00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	14:00 - 18:00	25:00
Gardien 2			14:00 - 16:00				2:00
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 12 :00	9:00 – 12:00		14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	14:00
Valmy			9:00 – 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	13:00
Vanault-les-Dames		9:00 – 12:00		14:00 - 18:00		9:00 – 12:30	10:30
Villers-en-Argonne		9:00 – 12:00		9:00 – 12:00		9:00 - 12 :00	9:00
Ville-sur-Tourbe			9:00 – 12:00			14:00 - 17:00	6:00
Ouvertures cumulées hebdomadaire							182 heures 30

Horaires été du 01/04 au 31/10 = 15:00 – 18:00

Horaires hiver du 01/11 au 31/03 = 13:30 – 16:30.

3.6.3 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 41 012 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans les déchèteries de Vitry-le-François et Somsois.

En revanche, les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Maurupt-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchèteries du SYMSEM.

À noter que le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte, compte tenu de la présence des 12 déchèteries et d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire, ainsi que des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.6.4.1 LES PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM.

Les apports sont limités à 5m³ par jour et par foyer, ainsi qu'à 18 passages par an. Les usagers habitant sur le territoire du SYMSEM peuvent accéder aux déchèteries au-delà de 18 passages par an, mais les passages supplémentaires sont facturés lors de la facturation de la Redevance Incitative.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.6.4.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels, sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

À chaque passage du professionnel, le type de véhicule est renseigné (fourgon, camionnette, remorque...). Une facturation est établie chaque mois en fonction du type de véhicule et du nombre de passages.

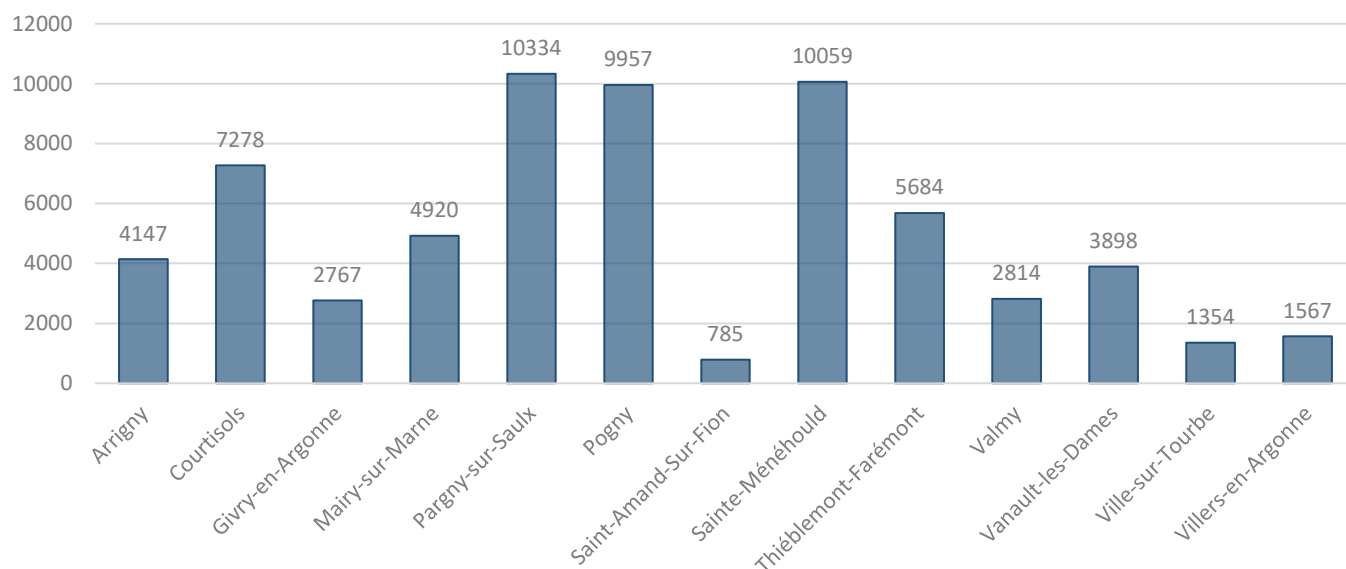
Les professionnels ont également une limite de 5m³ de dépôt maximum par passage, et l'accès ne leur est pas autorisé le samedi.

En 2021, le SYMSEM a perçu 31 540€ pour l'accès en déchèterie des professionnels.



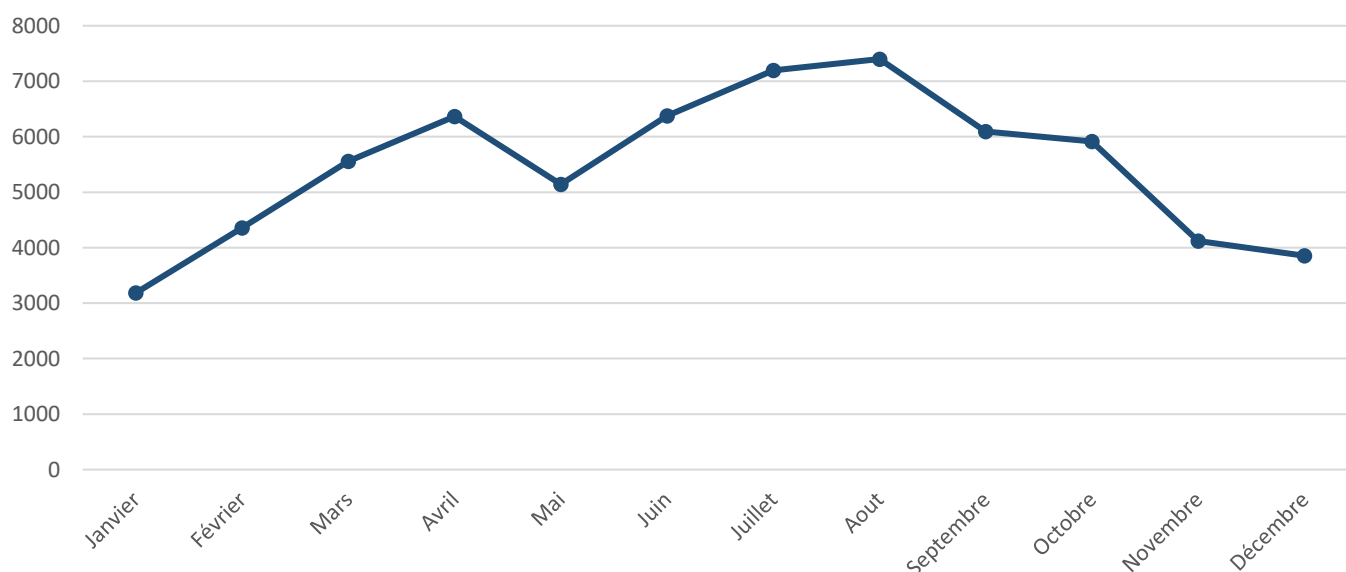
3.6.5 FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES

Nombre de passages annuels par déchèterie



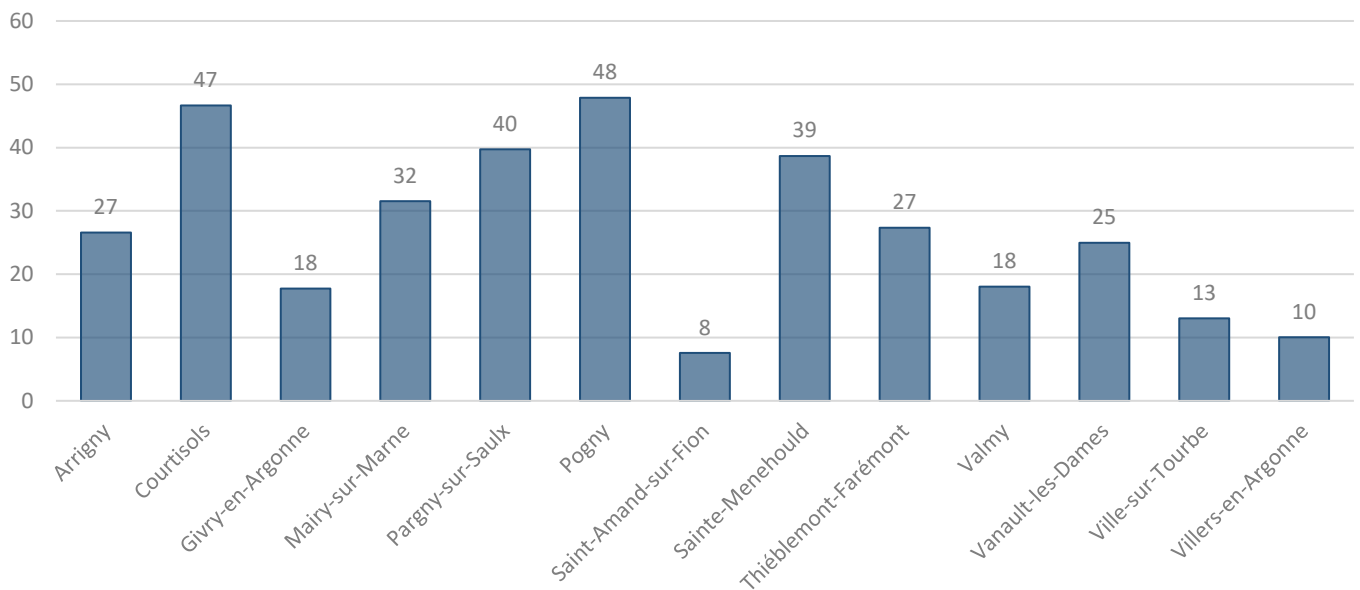
On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Pargny-sur-Saulx, Sainte-Menehould, Pogny, Courtisols et Thiéblemont-Farémont. Celles-ci sont les mêmes qu'en 2020.

Nombre de passages mensuels en déchèterie pour l'année 2021



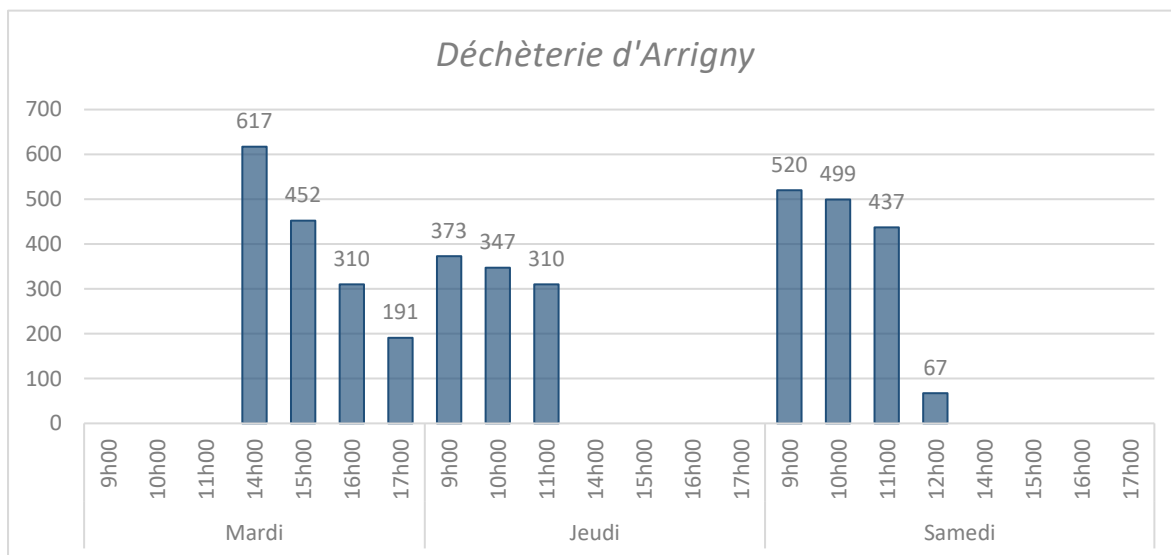
En 2021, la fréquentation annuelle est de 65 564 passages, soit une moyenne d'environ 4 passages / foyer sur le territoire du SYMSEM. Par rapport à 2020, la fréquentation a augmenté d'environ 12%. Cela peut s'expliquer par la fermeture des déchèteries pendant 6 semaines en 2020, en mars et avril, en raison de la crise sanitaire dû à la Covid.

Nombre moyen de passages en déchèterie par jour d'ouverture

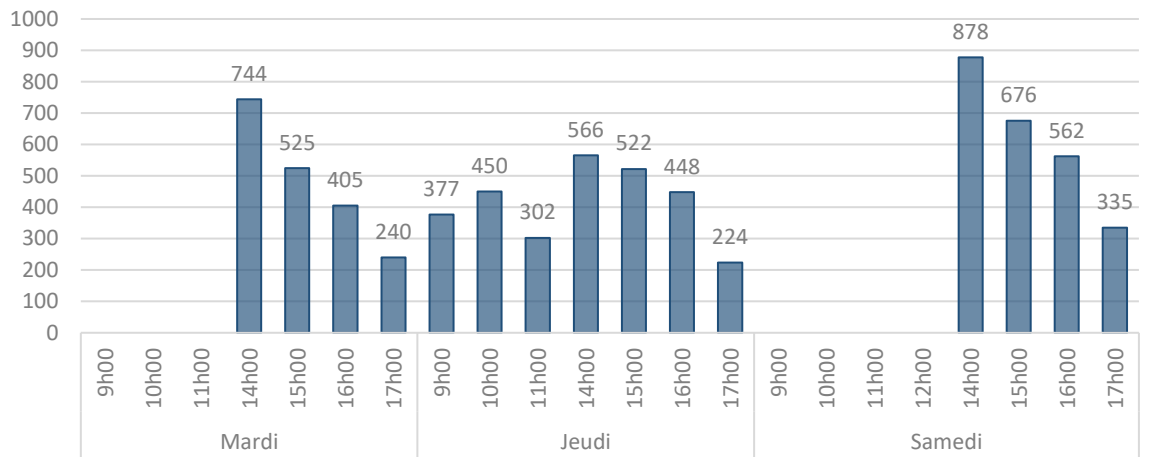


On observe qu'en terme de passages journaliers, les déchèteries les plus plébiscitées sont les suivantes : Pogny, avec environ 48 passages par jour d'ouverture, Courtisols, avec environ 47 passages, Pargny-sur-Saulx avec environ 40 passages, Sainte-Menehould avec 39 passages, puis Mairy-sur-Marne avec environ 32 passages par jour d'ouverture.

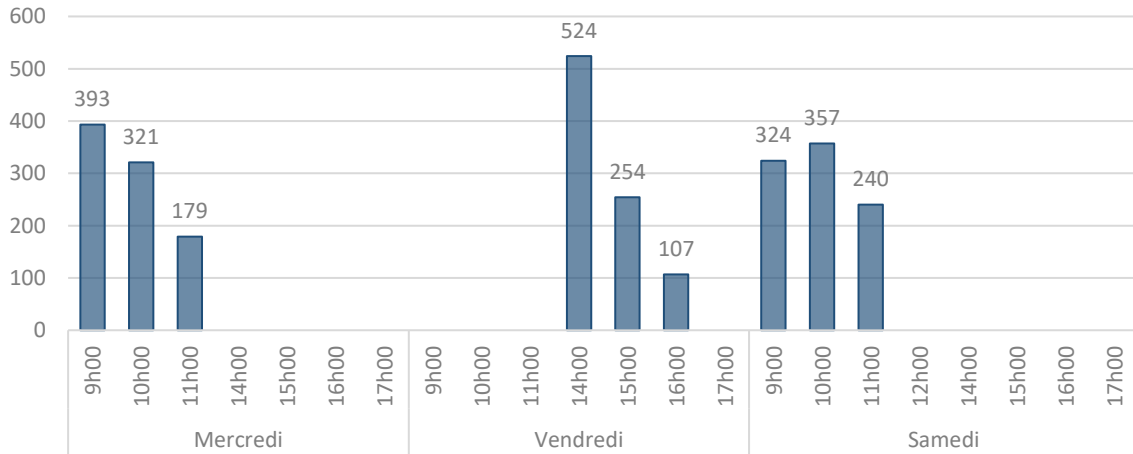
Nombre total de passages par heure et par déchèterie pour l'année 2021



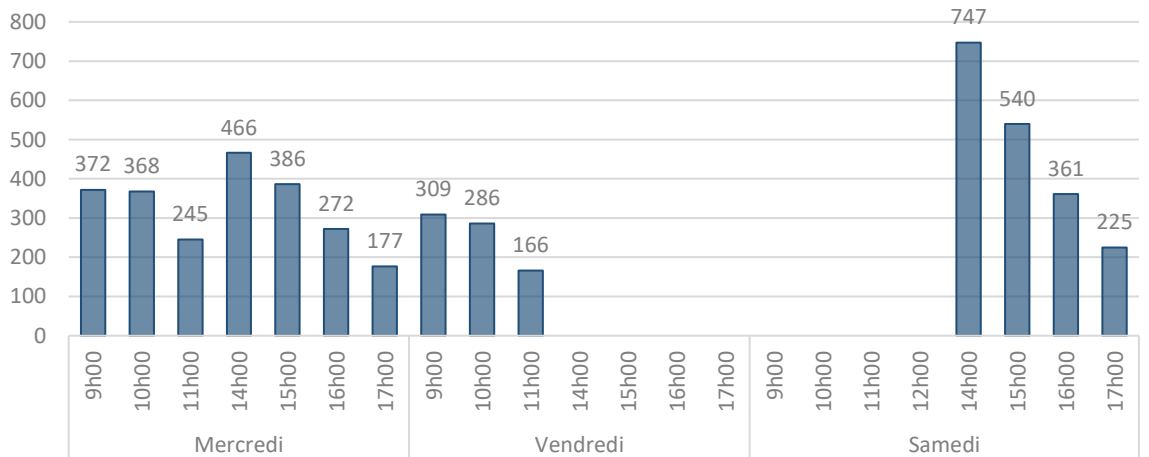
Déchèterie de Courtisols



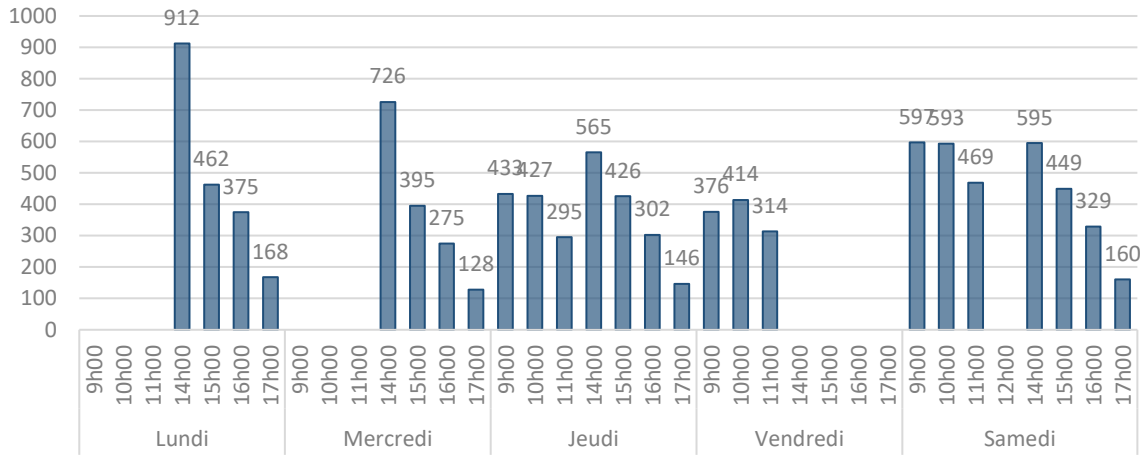
Déchèterie de Givry-en-Argonne



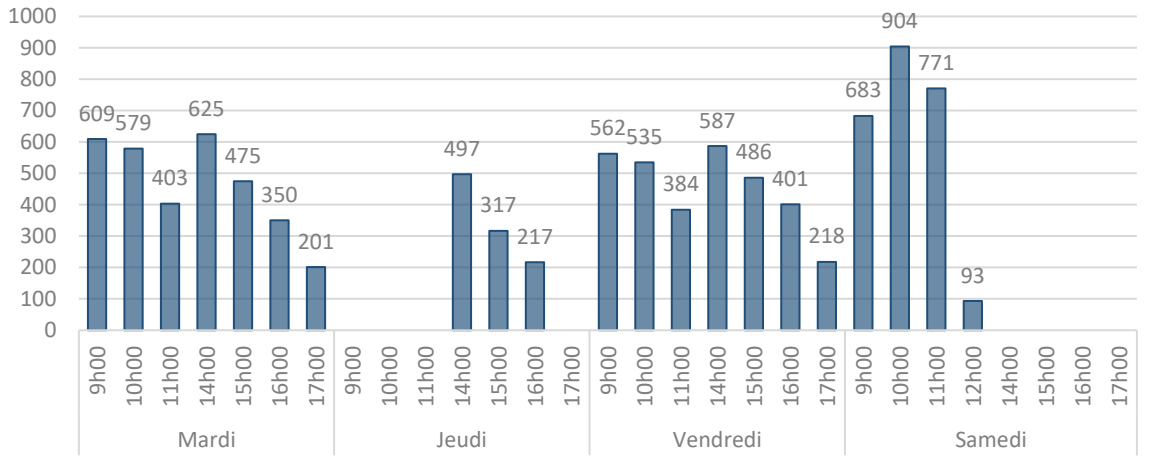
Déchèterie de Mairy-sur-Marne



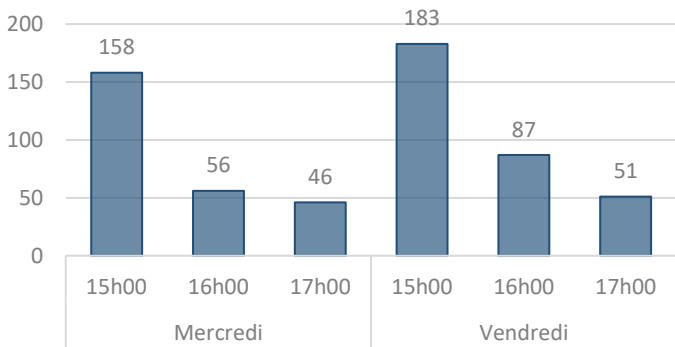
Déchèterie de Pargny-sur-Saulx



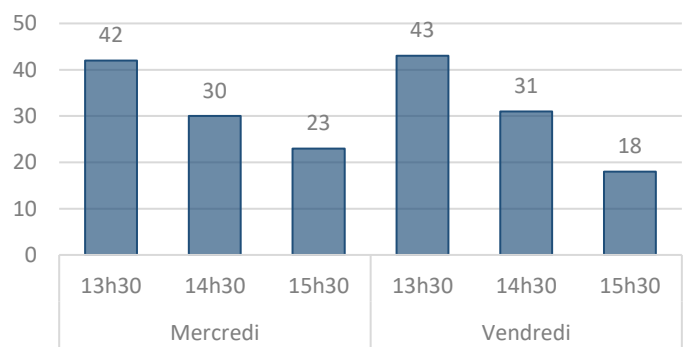
Déchèterie de Pogy



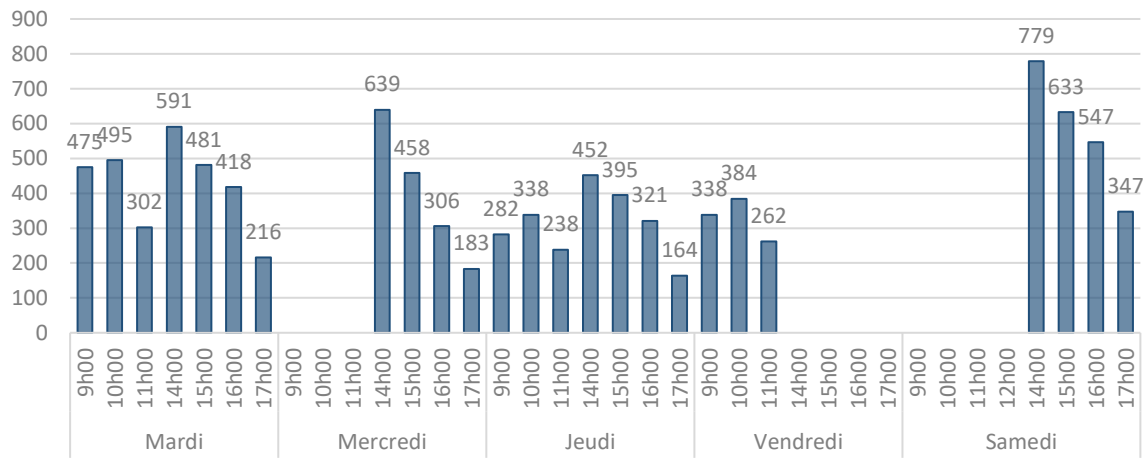
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires d'été)



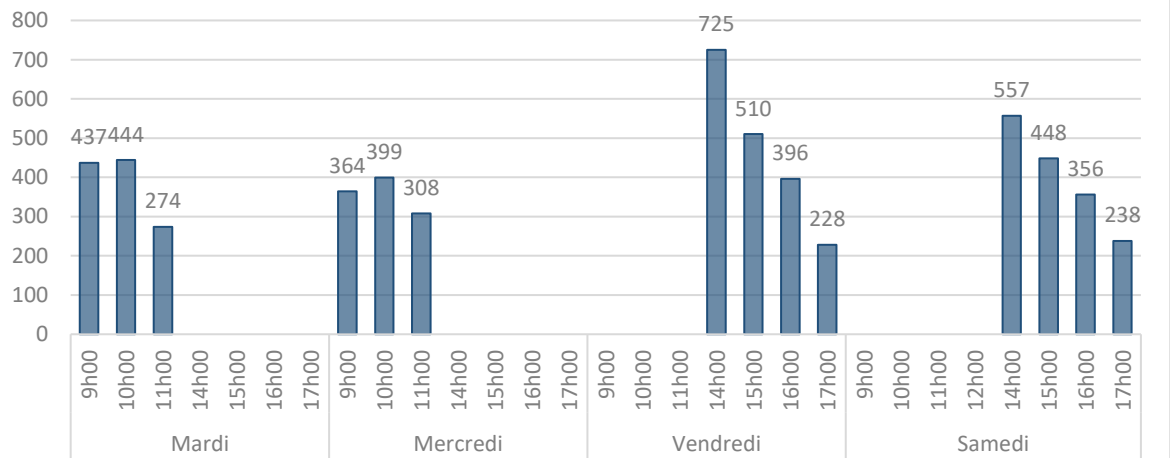
Saint-Amand-sur-Fion (horaires d'hiver)



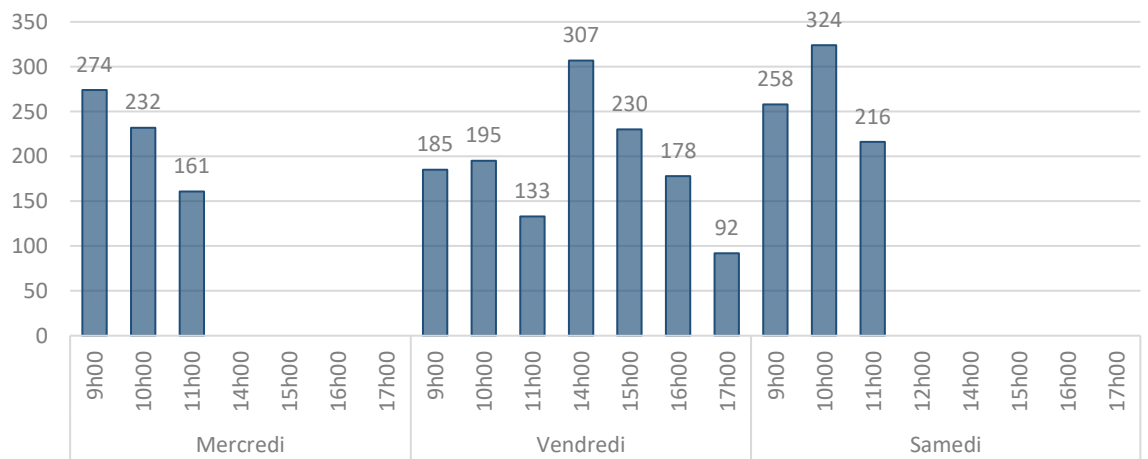
Déchèterie de Sainte-Ménéhould

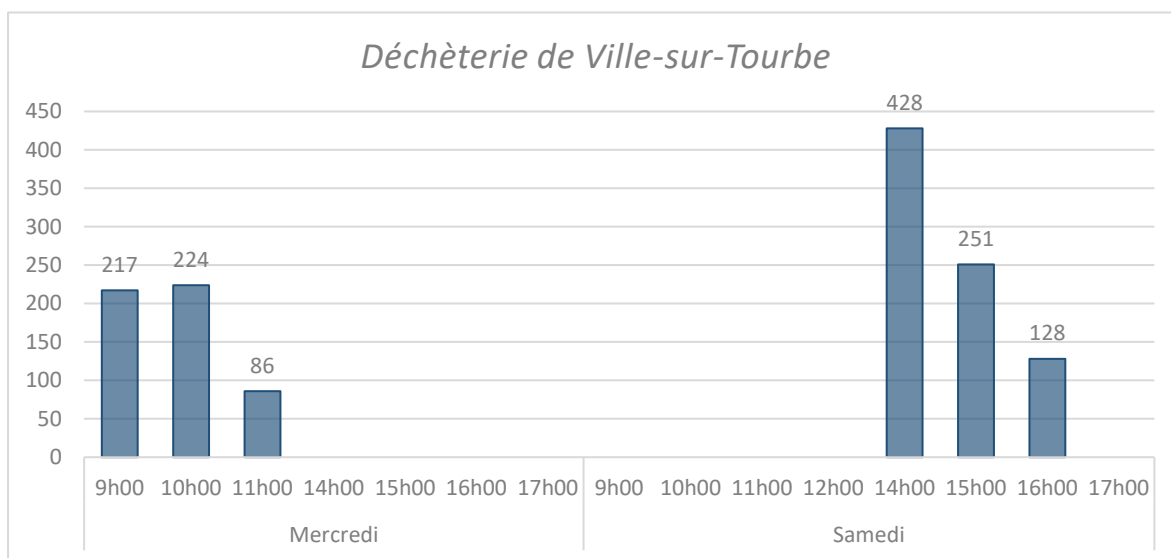
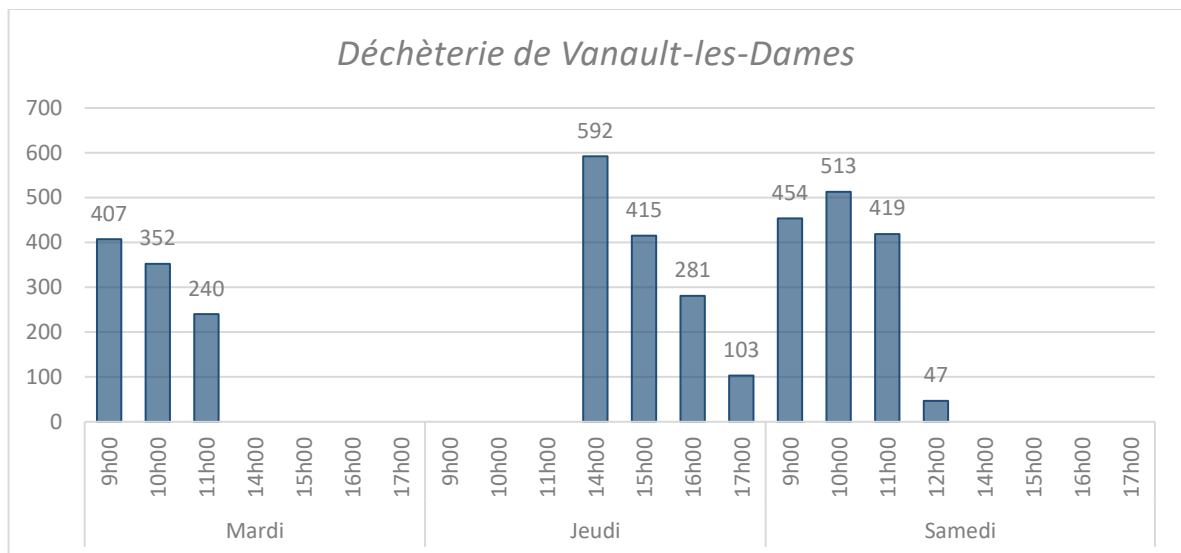


Déchèterie de Thiéblemont-Farémont

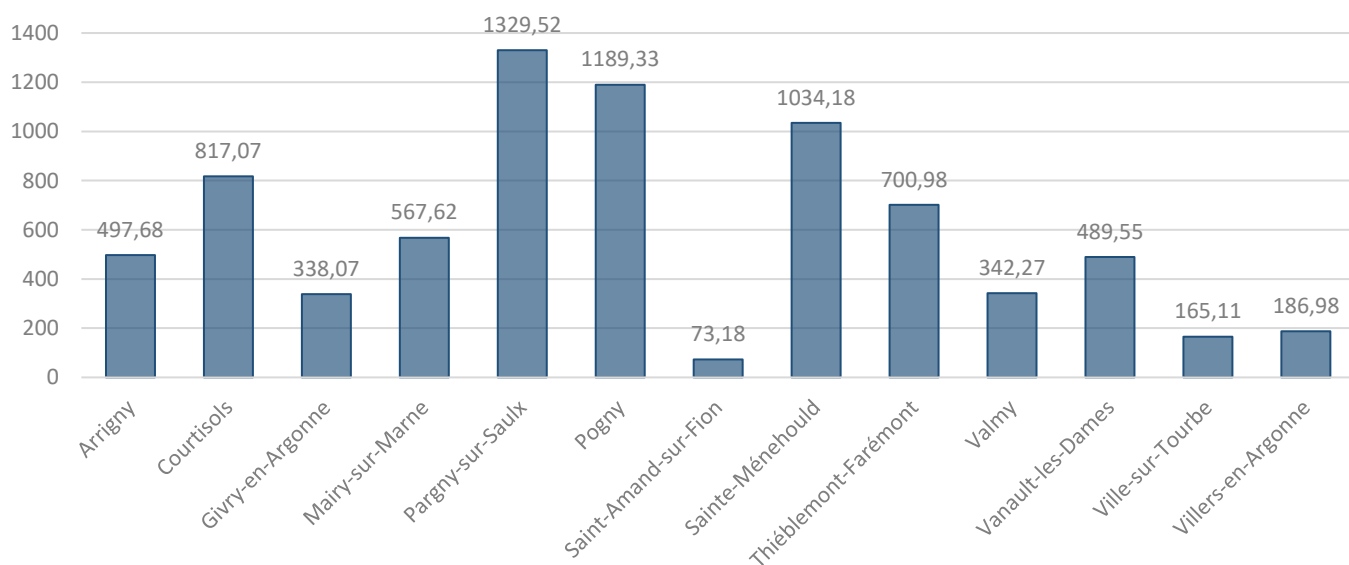


Déchèterie de Valmy





Tonnages annuels par déchèterie en tonne



3.6.6 RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES

Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R et le Centre Communal d'Action Social de Sainte-Menehould.

Ce dispositif permet de réduire les tonnages dans nos déchèteries, mais surtout de donner une seconde vie aux objets réutilisables.

3.6.6.1 RÉCUP'R

La ressourcerie Récup'R est une structure associative se situant à Dizy depuis 2016, et dont les ateliers (non ouverts au public) se trouvent à Épernay depuis le mois de juin.

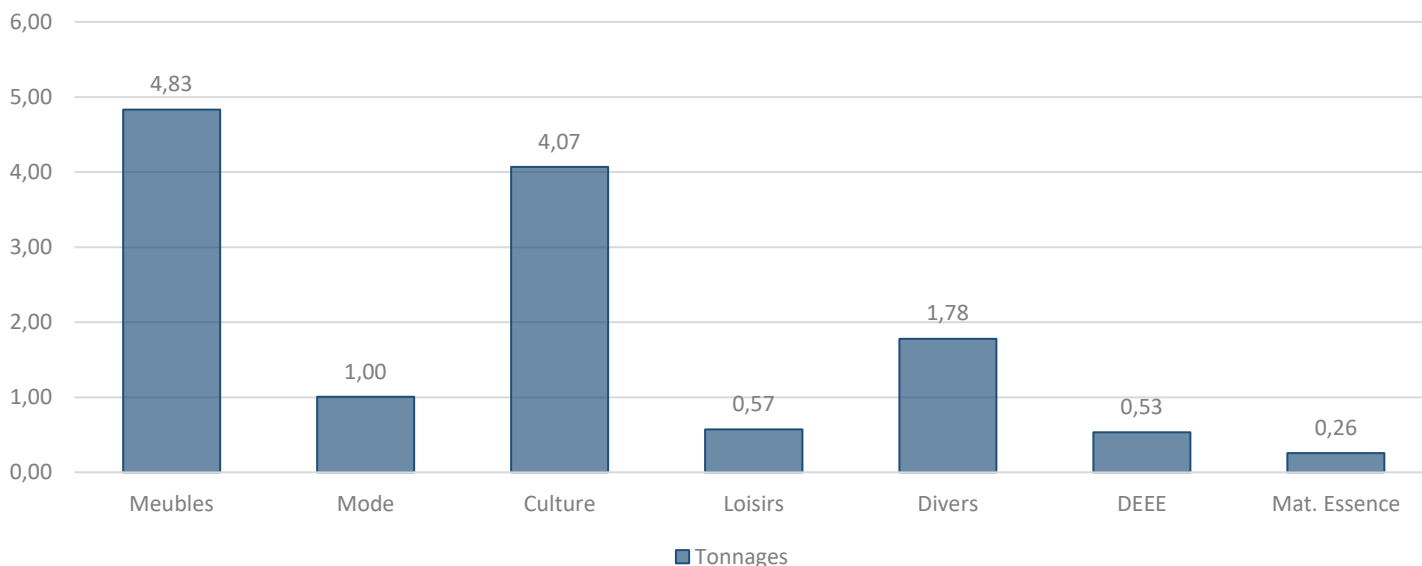


Depuis janvier 2021, la ressourcerie Récup'R est présente dans les déchèteries du SYMSEM de la manière suivante :

- À Courtisols depuis janvier, les jeudis en semaine impaire de 14h30 à 17h00 ;
- À Pargny-sur-Saulx depuis juin, les jeudis en semaine paire de 15h00 à 17h30 ;
- À Thiéblemont-Farémont depuis septembre, les vendredis en semaine paire de 15h00 à 17h00 ;
- À Pogny depuis décembre, les vendredis en semaine impaire de 15h00 à 17h00.

Les usagers peuvent donner leurs meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants... en bon état. Récup'R les collecte pour les revendre dans sa boutique, après les avoir testés et réparés si besoin. Les objets qui ne sont pas réparables sont recyclés par la suite.

Tonnages récupérés par Récup'R par catégorie en tonne



3.6.6.2 LE CCAS DE SAINTE-MENHOULD

Un caisson réemploi est mis en place dans la déchèterie de Sainte-Menehould depuis mars 2021. Les usagers peuvent y déposer des objets en bon état comme des bibelots, de la vaisselle, des jouets, des meubles...

Les objets sont récupérés par la suite par le CCAS de Sainte-Menehould.

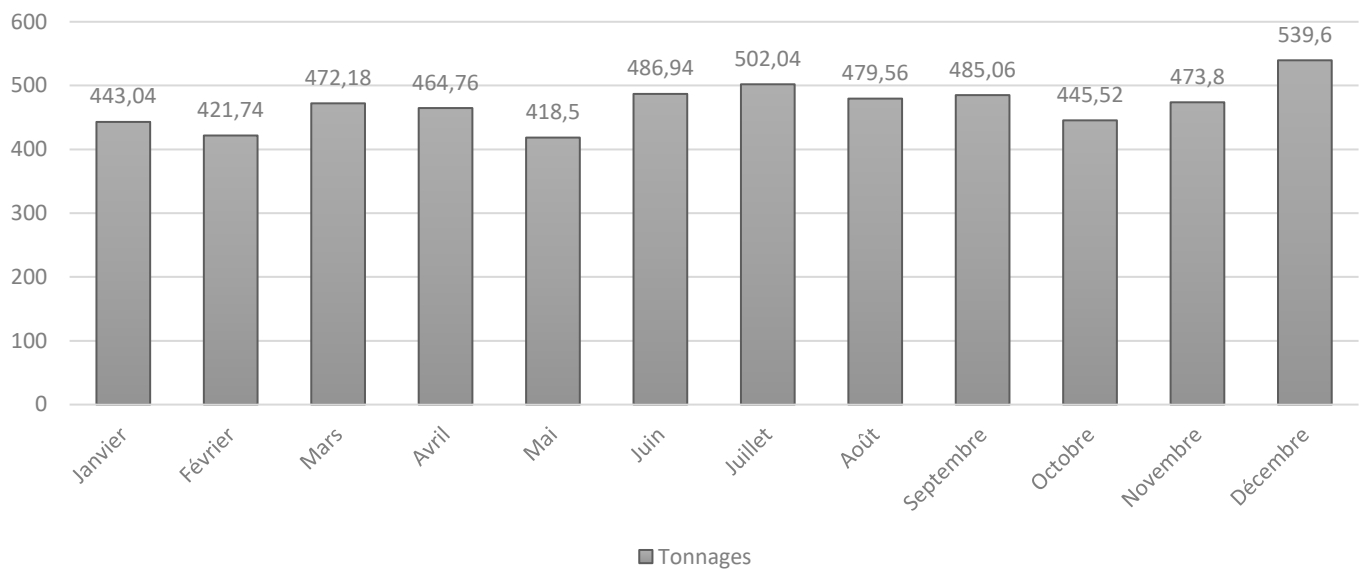


4.1 ÉVOLUTION DES TONNAGES

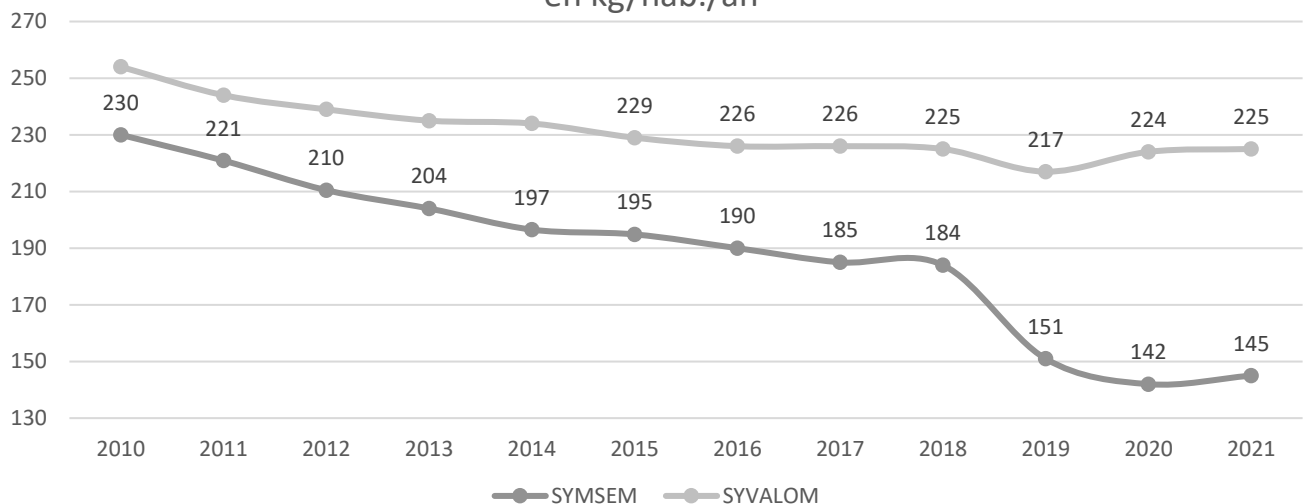
4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2021, c'est 5 632,74 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.

Collecte des Ordures Ménagères en tonne



Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



Les habitants du SYMSEM produisent 145 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une augmentation des ordures ménagères de 2,11 % par rapport à 2020 malgré la Redevance Incitative. Cela est dû à un rappel des consignes de collectes qui a été fait en début d'année à la suite d'une réunion avec le prestataire de collecte en demandant un tri renforcé. En effet, de nombreuses erreurs avaient été repérées lors des caractérisations du sélectif.

4.2 NOMBRE DE LEVÉES DES BACS À OM

Nombre de récipients en place du 01/01/2021 au 31/12/2021	18 905
Nombre de récipients collectés du 01/01/2021 au 31/12/2021	321 013
Nombre moyen de bacs levés	16,98

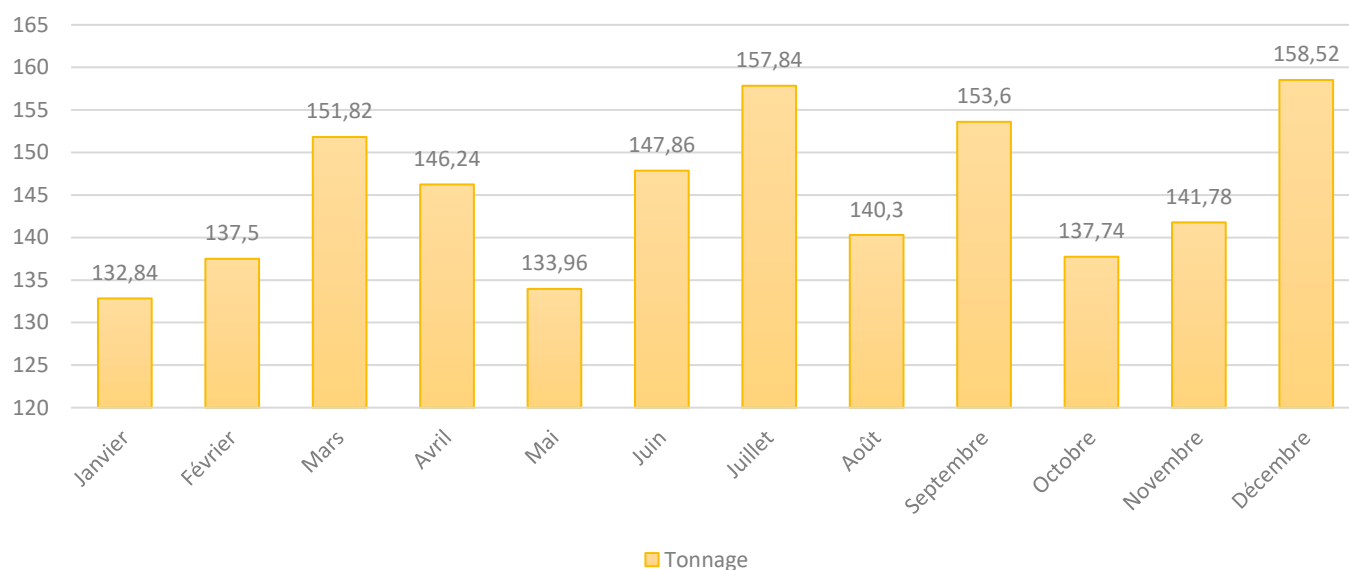
Les bacs à ordures ménagères ont été levés en moyenne 16,98 fois en 2021 contre 17,62 fois en 2020.

Rappel : La Redevance Incitative du SYMSEM inclut 18 levées par an.

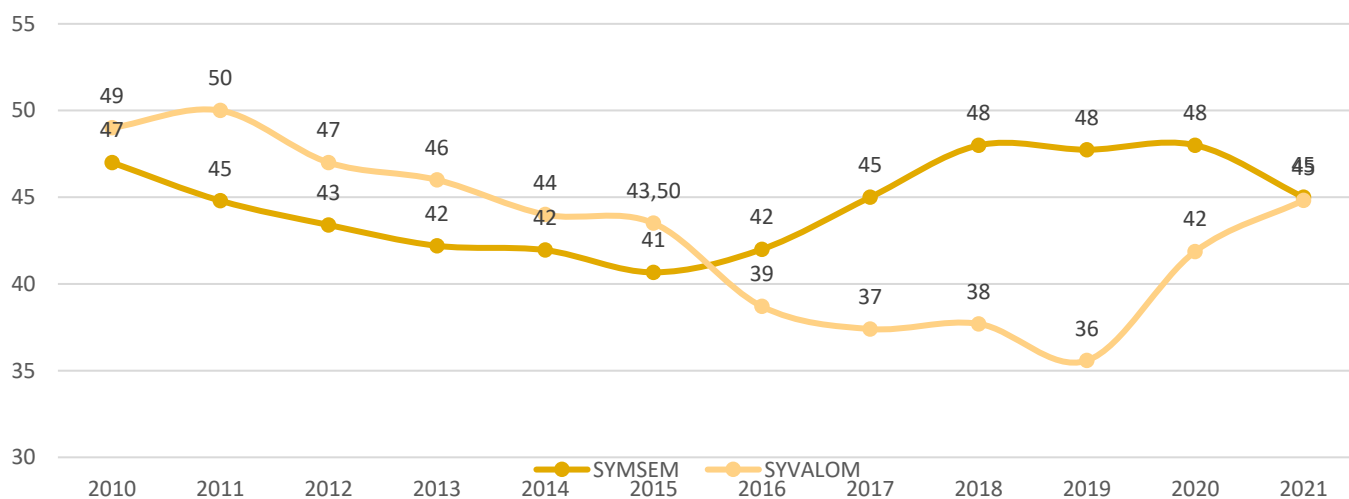
4.2.1 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2021, 1 740 tonnes de papiers et d'emballages ont été collectées en porte à porte.

Collecte sélective en tonne



Évolution du ratio de collecte sélective en kg/hab./an



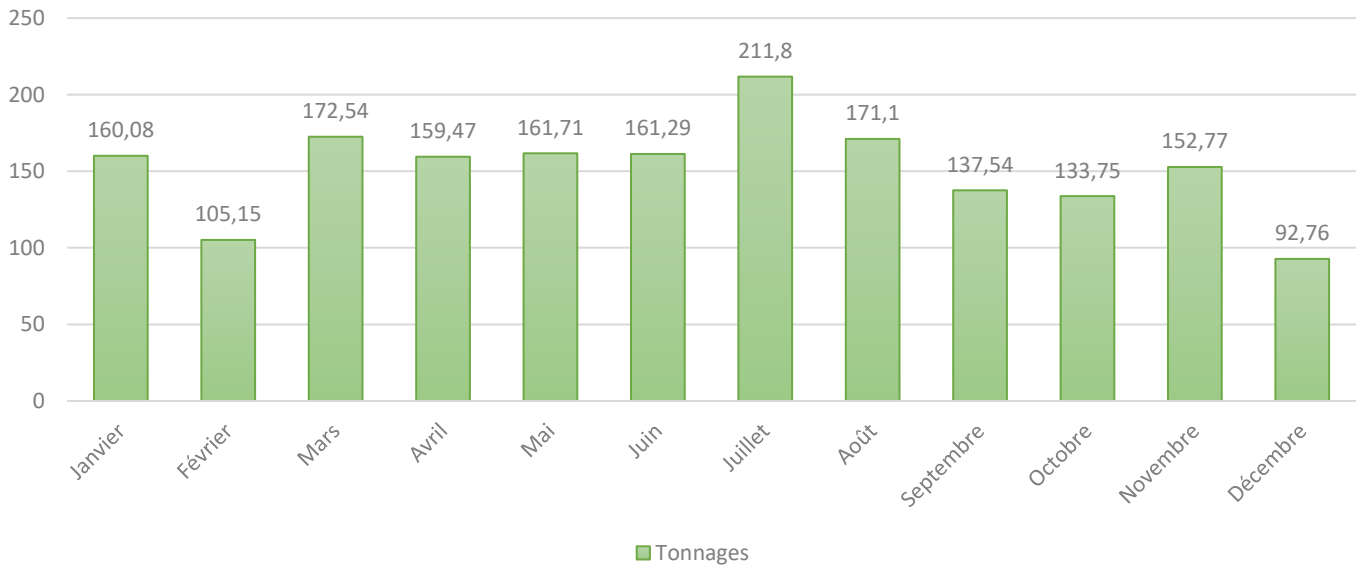
La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le ratio de collecte sélective du SYMSEM a diminué en 2021, à la suite d'un renforcement des consignes de tri, comme indiqué précédemment. En effet, lors des caractérisations, de nombreuses erreurs étaient encore repérées. Une réunion a eu lieu en janvier 2021 avec le prestataire de collecte afin de faire un rappel des consignes de tri.

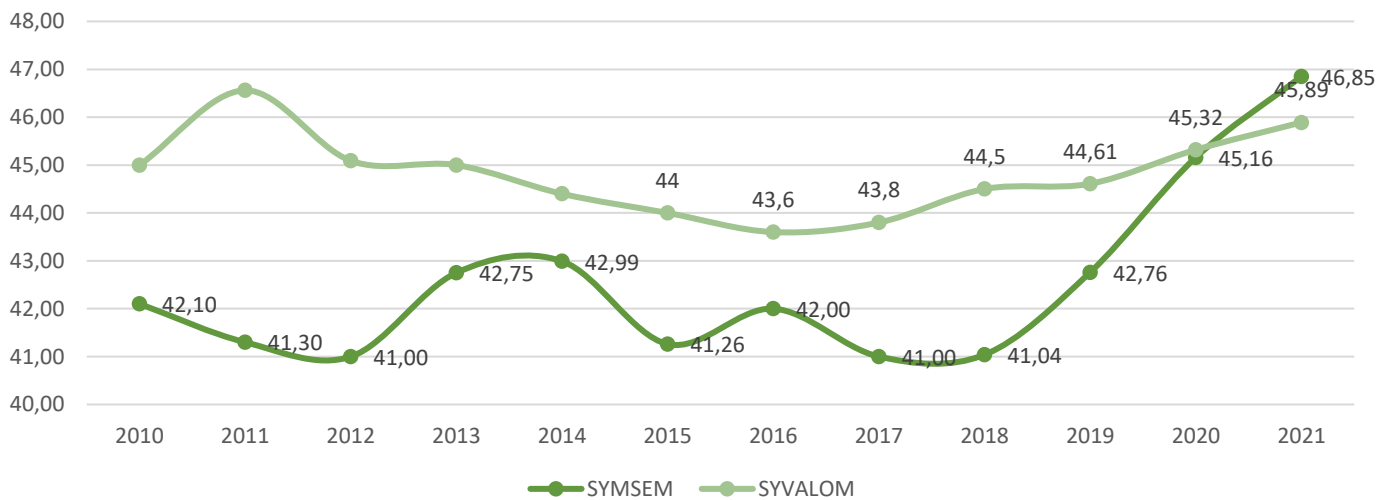
4.2.2 TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE

En 2021, 1 819,95 tonnes d’emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.

Collecte des emballages en verre en tonne



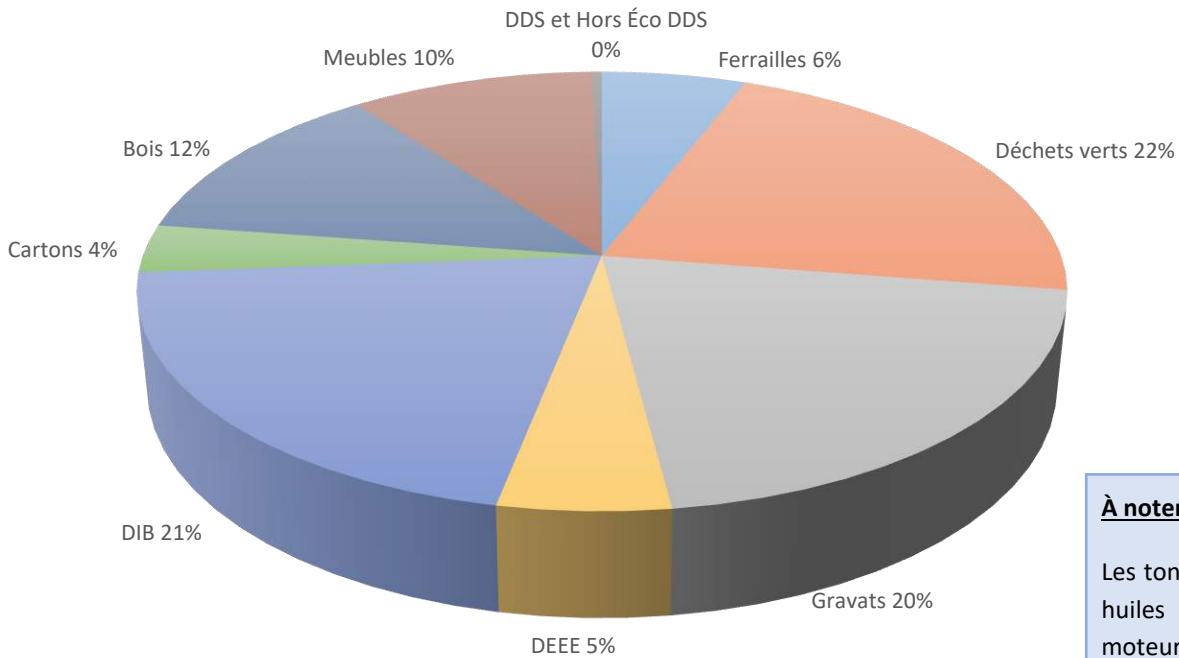
Évolution du ratio de verre en kg/hab./an



Le ratio est sensiblement plus élevé que la moyenne départementale du SYVALOM. On remarque une hausse de la collecte de verre entre 2020 et 2021 de 3,74% pour le SYMSEM.

4.2.3 TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 63 % des apports totaux.

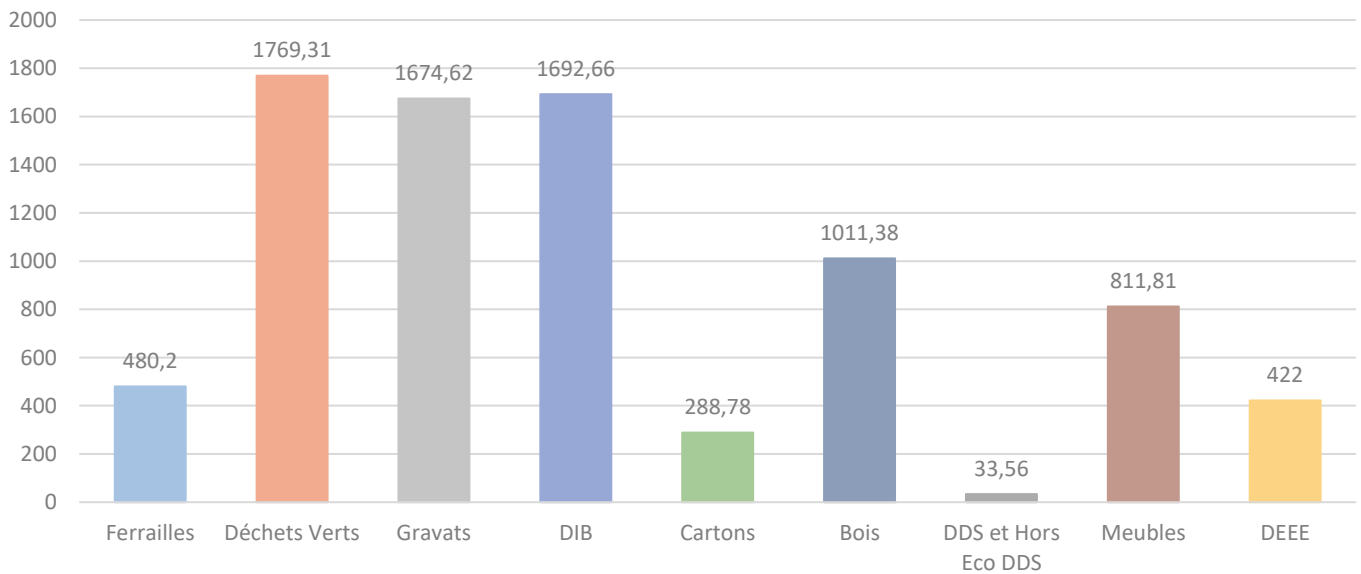


Évolution des tonnages par nature

À noter :

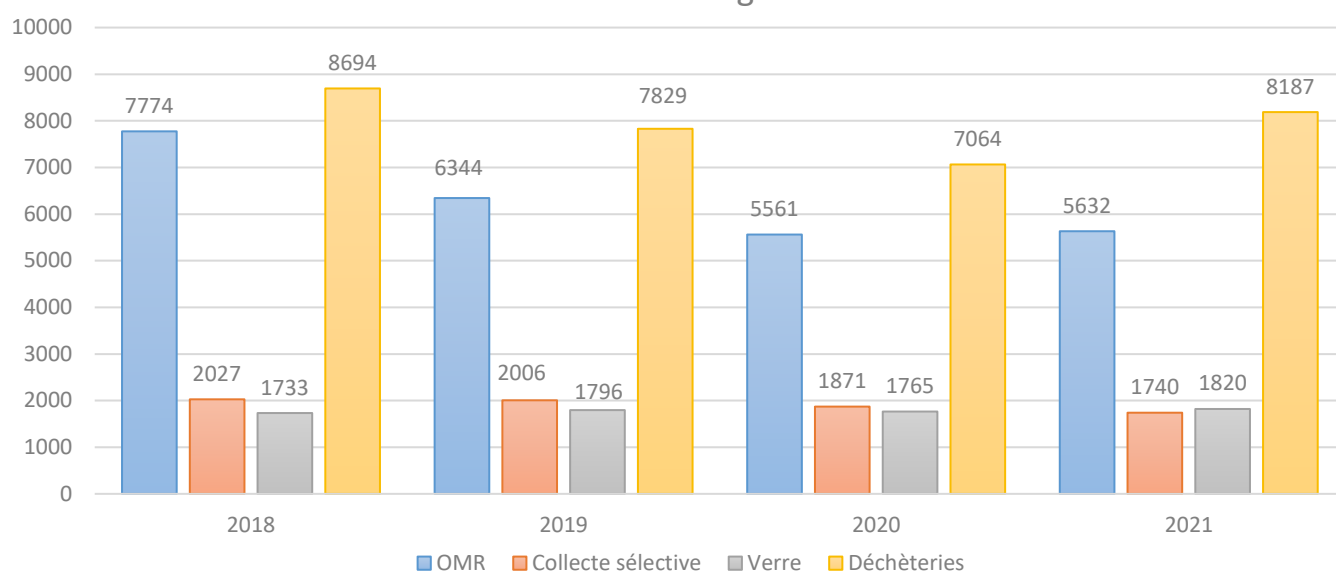
Les tonnages de : plastique, huiles alimentaires, huiles moteur, batteries, piles, néons et lampes, plâtre, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

Tonnages par type de déchet en tonne



4.2.4 TONNAGES GLOBAUX

Évolution des tonnages collectés

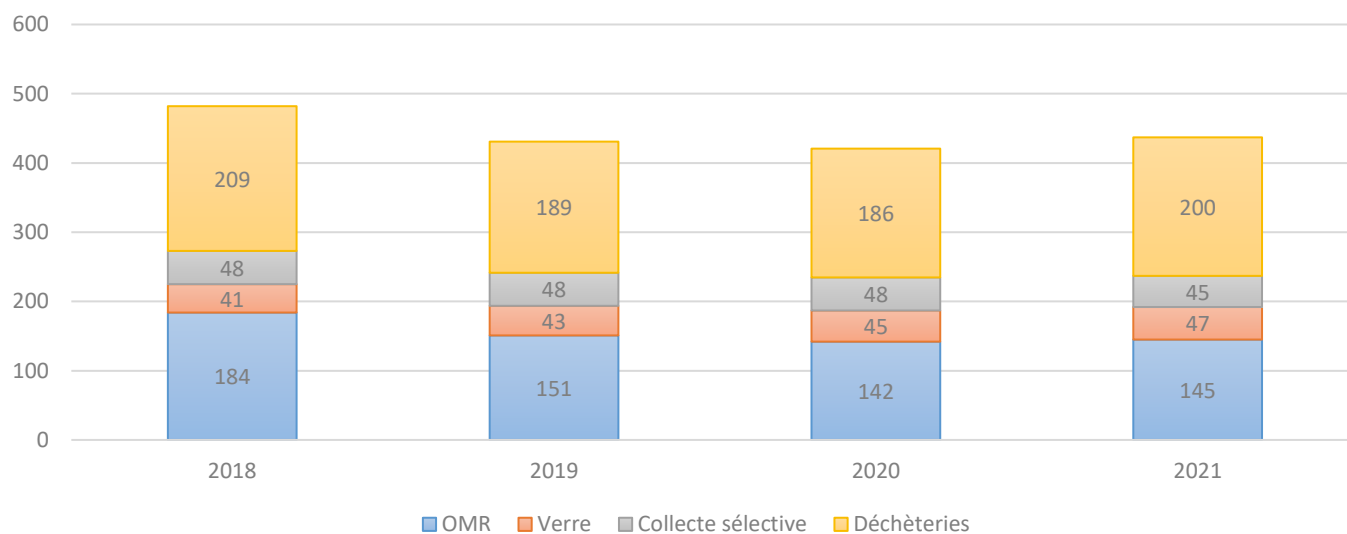


On observe une baisse des ratios entre l'année 2019 et 2021 pour les ordures ménagères et les EMR, mais également une augmentation des apports dans les déchèteries, ce qui tente à prouver que les usagers sont entrés dans une politique de réduction de leurs déchets depuis la mise en place de la Redevance Incitative.

À noter : Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2010 passant de 22 414 habitants à 38 847 habitants en 2021. Les tonnages ont donc augmenté mais le ratio kg/habitant quant à lui a évolué.

4.3.1 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS

Évolution des déchets produits en kg/habitant

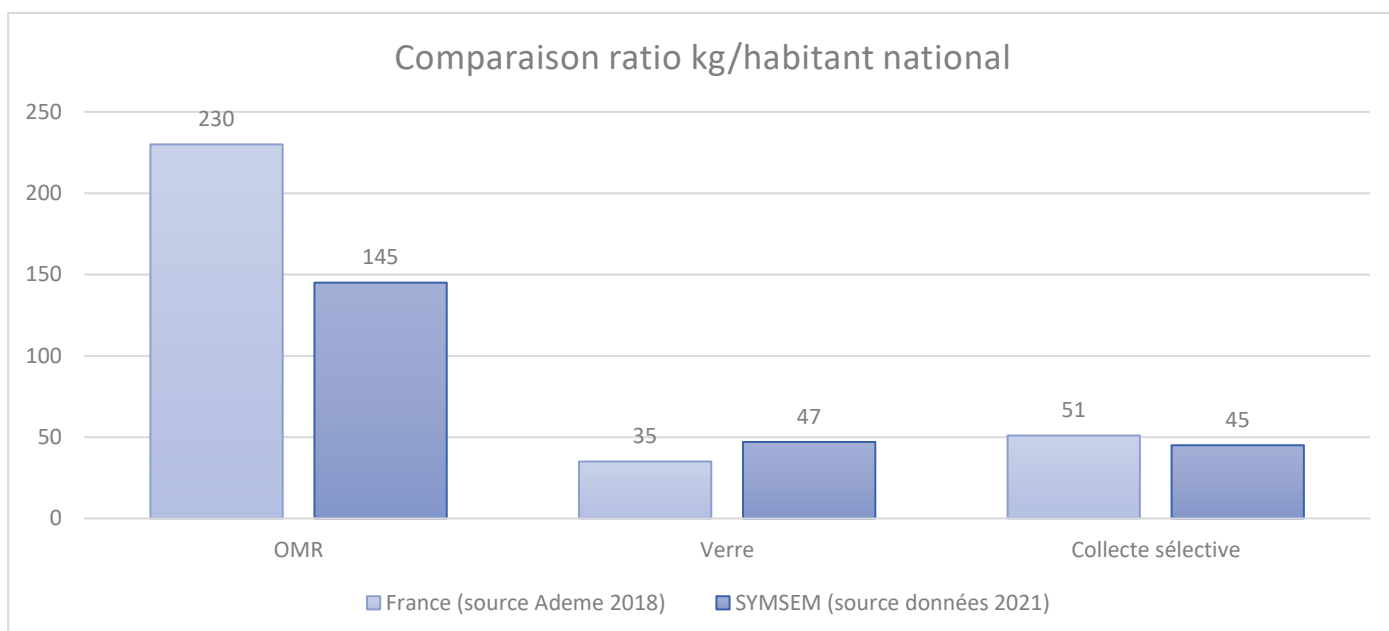
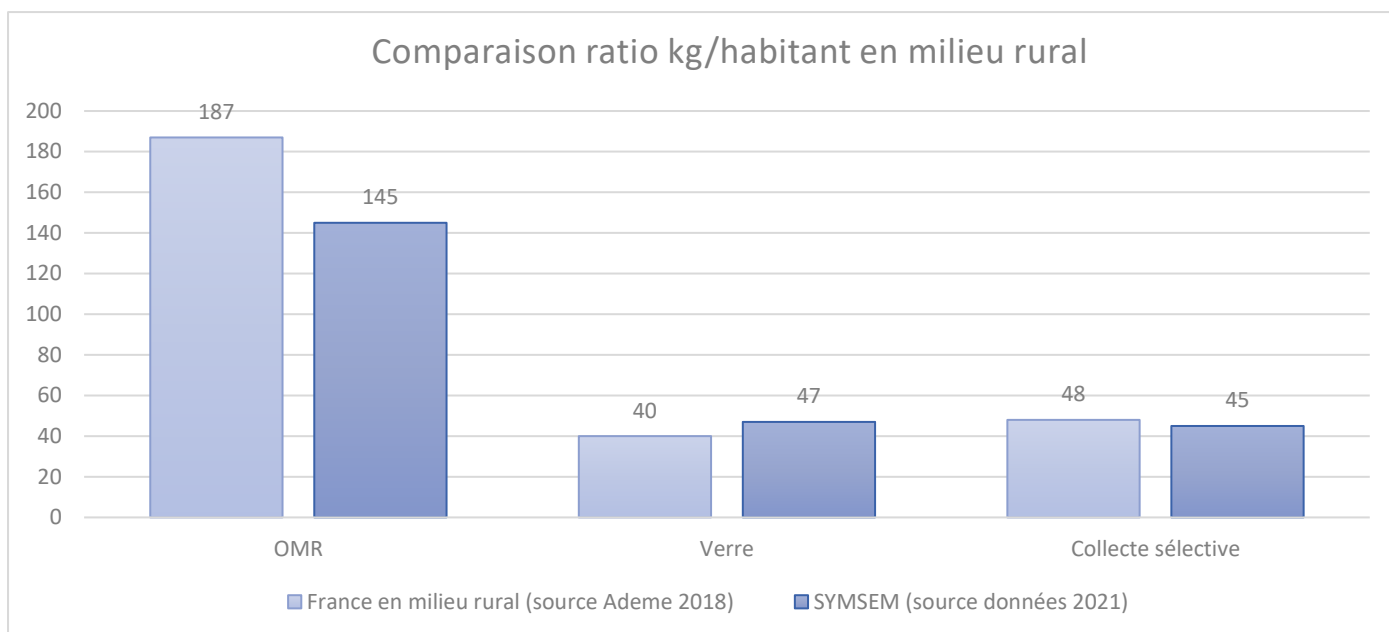


On observe en 2021 une augmentation des tonnages en déchèterie ainsi que des ordures ménagères.

L'augmentation des tonnages en OMR en kg/habitant est de 2,11%, quant à celle des tonnages en déchèterie est de 7,53% par rapport à l'année 2020.

Il apparaît une augmentation de 3,8% entre 2020 et 2021 de l'ensemble des déchets ménagers.

4.3.2 DONNÉES NATIONALES



On observe une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

- 42 kg/habitant en milieu rural
- 85 kg/habitant par rapport à l'ensemble du territoire français.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets, mais également par le fait que le SYMSEM ne collecte pas les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

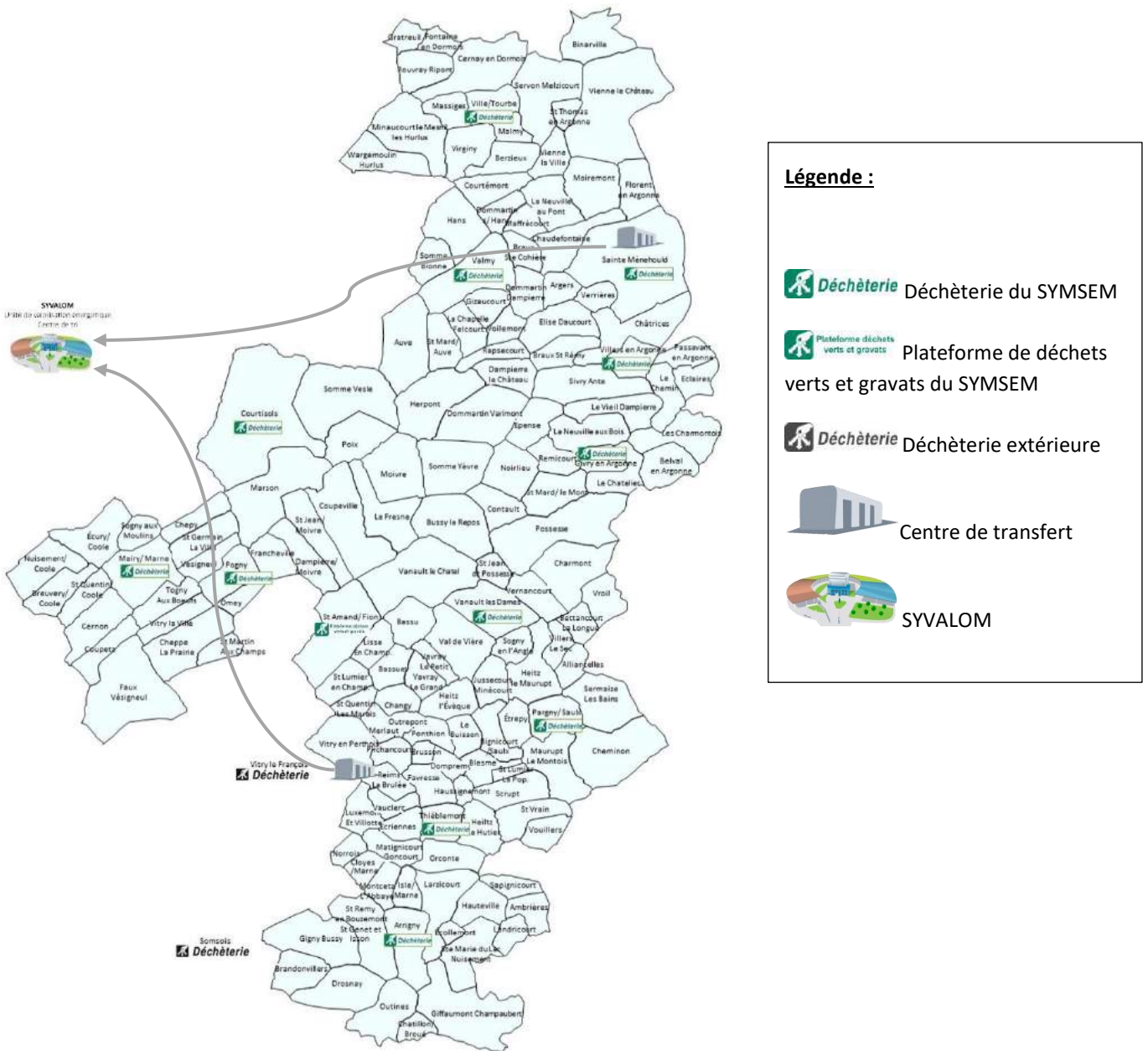
Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries SYMSEM – données nationales ne sont pas comparables, car certaines collectivités collectent les bio déchets et les déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément par exemple.

CHAPITRE 5. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

Les collectes des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51-Marne).

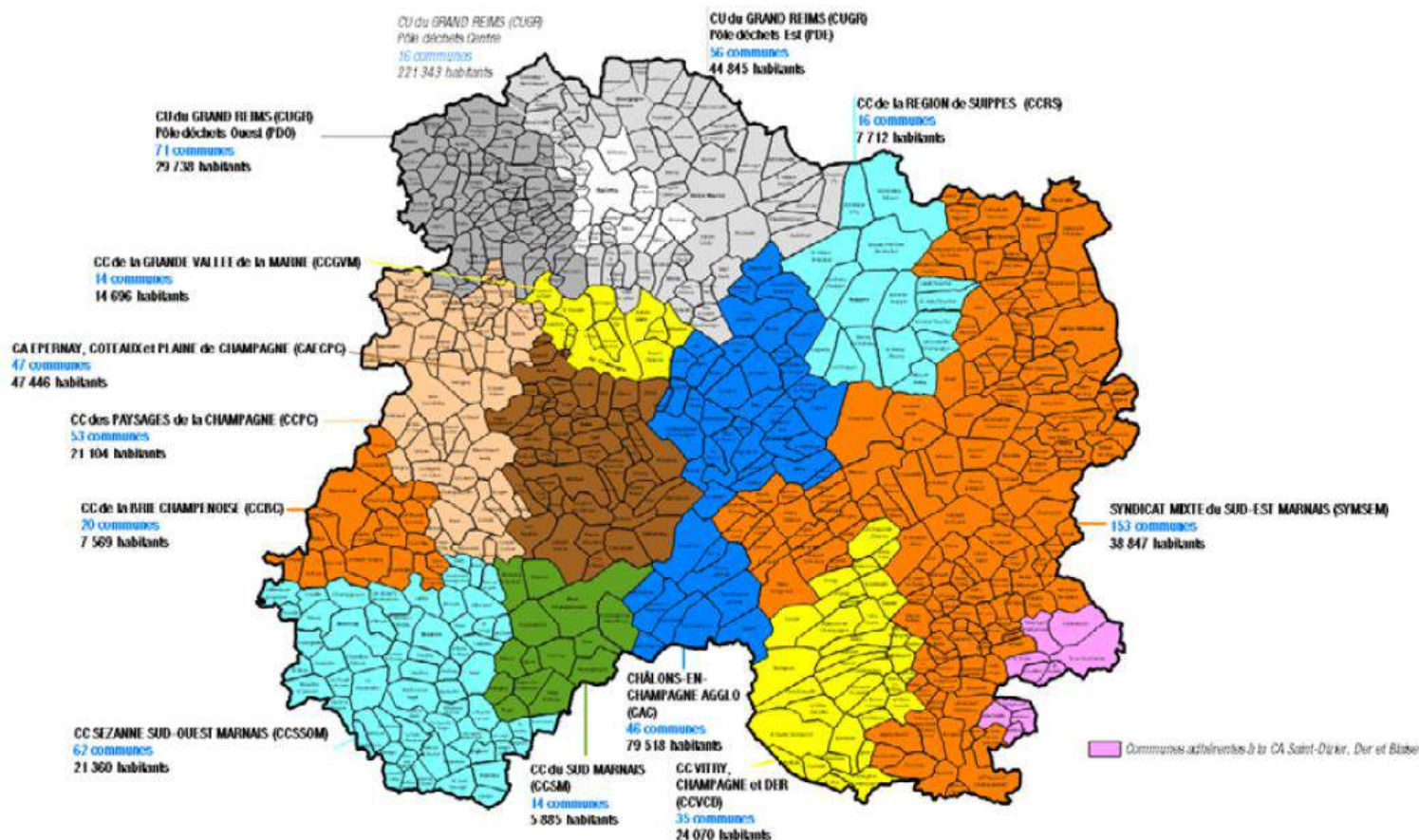


Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- ✚ Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des Ordures Ménagères Résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique ;
- ✚ Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revues Magazines	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)



5.2.2 FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

DÉCHETS	NOM DE(S) L'ENTREPRISE(S) DESTINATAIRE(S)
Bois	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
Cartons	Bruhat à Vitry-le-François (51) COVED à La Veuve (51)
Cartouches d'encre	Print Services
Capsules de café	Collectors / Nespresso par Suez
DDS	Éco-Déchets (51), livrés à divers prestataires
Hors Éco-DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Écologic par Véolia à Beine-Nauroy (51)
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Vouillers (51)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Huiro (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
Huiles de vidange	Compagnie Française Éco Huile à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et néons	Ecosystem
Métaux	Bruhat à Vitry-le-François (51)
Mobilier	Éco-Mobilier par Véolia à Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)
Plastique	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
Piles et accumulateurs	Corépile → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Le Relais à La-Chapelle-Saint-Luc (10)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	Bruhat à Vitry-le-François (51)

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Nature des traitements		
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Réemploi
Ordures Ménagères Résiduelles	✓		
Emballages Ménagers Recyclables hors verre	✓ (refus de tri)	✓	
Verre		✓	
Déchèteries			
Bois	✓	✓	
Cartons		✓	
Cartouches d'encre	✓	✓	
Capsule de café		✓	
DDS / Hors Eco DDS	✓	✓	
DEEE	✓	✓	
Déchets verts		✓	
Encombrants	✓		
Gravats		✓	
Huiles de vidange	✓ (envoyés dans les cimenteries)	✓	
Huile alimentaire	✓ (transformés en biocarburants)	✓	
Lampes et Néons		✓	
Métaux		✓	
Mobilier		✓	
Plastique		✓	
Piles et accumulateurs		✓	
Textile	✓ (textile souillé)	✓ (textile propre)	✓ (textile propre)
Radiographies		✓	
Batteries		✓	

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2021, et est plus élevé que le taux de valorisation national.



6.1.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Pour les OMR :

L'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM a une capacité de traitement de 110 000 t/an de déchets non recyclables : ordures ménagères résiduelles, encombrants incinérables et refus de tri.

Pour les EMR et JRM :

Le centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 30 000 t/an de déchets recyclables en 2 postes.



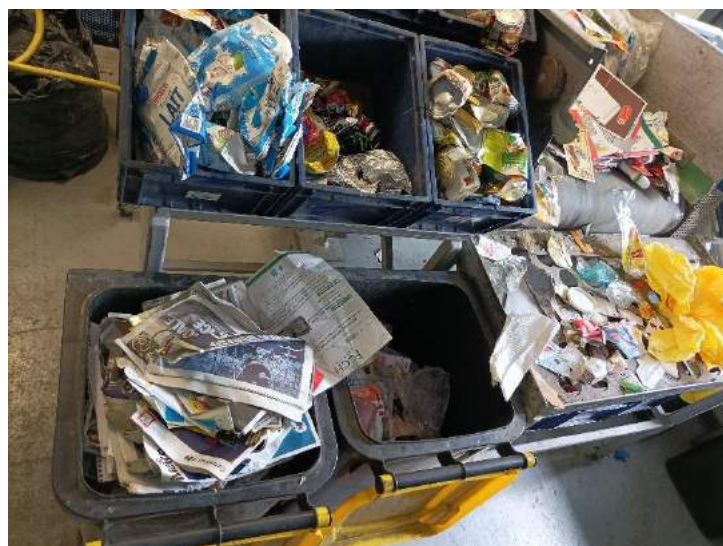
6.2.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI



Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique.

Exemple de caractérisation

Date caractérisation	Taux de refus en %
22/01/2021	1,07%
26/02/2021	8,06%
25/03/2021	8,29%
23/04/2021	3,78%
24/06/2021	3,97%
24/06/2021	13,13%
30/08/2021	5,16%
20/09/2021	6,75%
25/10/2021	6,68%
Moyenne taux de refus de tri	6,99%



Le taux de refus de tri du SYMSEM était en 2020 à 9,48% et est à 6,99% en 2021.

À titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 18%.

6.2.2 PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

En 2021, la performance énergétique de l'UVE est de 84,3 % en valorisation électrique, soit 58 150 MWh.

À noter : Selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, la performance énergétique de l'UVE doit être supérieure à 60 %.

De plus, le jeudi 2 décembre 2021, la **1^{ère} pierre du réseau de chaleur qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de La Veuve, a été posé** par Auréade, filiale du groupe Véolia, et le SYVALOM. Ce réseau fournira en chaleur la ville de Châlons-en-Champagne et le site industriel de Luzéal.

En effet, le SYVALOM a délégué en 2006, pour une durée de 20 ans, la construction et la gestion de l'UVE de La Veuve à Auréade. Actuellement, l'installation valorise toute l'énergie contenue dans les déchets exclusivement sous forme d'électricité, via un groupe turbo-alternateur à condensation (GTA).

La ville de Châlons-en-Champagne met actuellement en œuvre, sur son territoire, un réseau de chauffage urbain afin de répondre à une demande hivernale en chauffage et estivale en eau chaude sanitaire. Ce réseau sera donc alimenté par la chaleur issue de l'UVE. De plus, la coopérative Luzéal, à 6km de l'UVE, située sur le tracé du réseau, sera également alimentée par ce réseau de chaleur en été pour sa campagne de séchage de luzerne.

Ces deux besoins complémentaires doivent permettre à l'UVE de La Veuve de valoriser son énergie sous forme thermique tout au long de l'année, tout en continuant à produire de l'électricité.

L'utilisation du réseau de chaleur dans les meilleures conditions pour des besoins en été et en hiver s'intègre parfaitement dans le territoire par l'optimisation des performances environnementales et économiques.

Le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) devrait démarrer en novembre 2022, et le Réseau de Chaleur Industriel en mai 2023.

6.3 RÉSIDUS DE TRAITEMENT



Mâchefers

À la suite de l'incinération des OMR, des résidus laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferrailés puis valorisés en sous-couche routière.

Les métaux

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.



Collecte des OMR et des EMR et JRM :

Le prestataire de collecte dispose de 6 véhicules de collecte. 5 de ces véhicules ont la norme Euro 6 (équipés du système de lecture des bacs), et un autre dispose de la norme Euro 4 (véhicule de réserve en collecte sélective).

UVE :

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les encombrants sont traités sur les Unités de Valorisation Énergétique situées sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, **106 691 tonnes** au total ont été incinérées en 2021 : **77 040 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles et **14 589 tonnes** d'encombrants incinérables de déchèteries proviennent des adhérents du SYVALOM. L'UVE a également traité **4 955 tonnes** de refus de tri issus de l'équipement de tri du SYVALOM.

Nb : Afin de retomber sur le total de **86 792 tonnes**, on doit ajouter les OMR extérieures (**9 752 tonnes**), ainsi que les refus de crible de l'UVA (**355 tonnes**).

L'UVE a produit :

- **58 150 MWh** dont **49 806 MWh** vendus à ERDF (autoconsommation : **9 090 MWh**)
- **22 853 tonnes** de mâchefers valorisées en sous-couche routière
- **5 370 tonnes** de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 (REFIOM) ;
- **2 640 tonnes** de métaux recyclées dont **2 352 tonnes** de ferreux valorisés et **288 tonnes** non ferreux.

Centre de tri

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le Centre de Tri du SYVALOM à La Veuve, exploité par Coved.

Nb : Les papiers collectés séparément partent directement chez le repreneur.

23 622 tonnes de déchets recyclables ont été triés et conditionnés sur le Centre de tri (le nouvel équipement date de 2016) en 2021, auxquelles s'ajoute le conditionnement de **1 301 tonnes** de cartons de déchèteries.

Les apports des adhérents du SYVALOM ont représenté **13 298 tonnes** issues de leur collecte sélective et **1 301 tonnes** de cartons de déchèteries.

10 324 tonnes extérieures au SYVALOM ont été triées et conditionnées.

Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre le SYVALOM et Adelphe (emballages)/Citeo (papiers) pour devenir de nouveaux objets.

8.1.1 LES MOYENS HUMAINS

L'équipe du SYMSEM :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2021, le SYMSEM disposait de 6 agents.



Fonctions	Effectifs
Responsable	1
Secrétaire administratif et comptabilité	1
Ambassadrice du tri – communication	1
Secrétaire accueil et renseignements	1
Adjoint technique	1
Technicien	1
Total	6



Collecte des OMR et EMR, par notre prestataire Éco-Déchets :

Fonctions	Effectifs
Responsable du marché	1
Assistante de gestion	2
Agent de maintenance du parc	1
Conducteurs	7
Équipiers de collecte	6
Total	17



Les conducteurs peuvent aussi être sur le poste d'équipier de collecte.

Déchèteries, par notre prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Responsable du centre de services + Directeur d'agence	2
Attaché d'exploitation	1
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	9
Chauffeurs (dont un chef d'équipe œuvrant)	4
Total	17



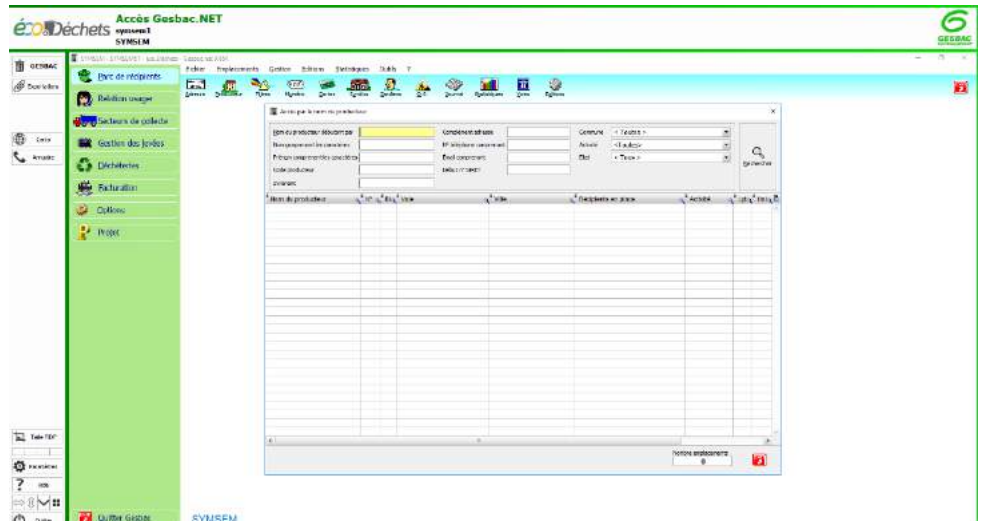
En plus des animations et interventions référencées au Chapitre 2. La prévention des déchets, d'autres actions ont été réalisées.

Bac à ordures ménagères – logiciel Gesbac :

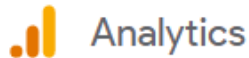
Afin de répondre au plus vite au :

- Changement de capacité de bac ;
- Mise en place de bac ;
- Bac à retirer ;
- Correction enquête ;
- Réparation ;
- Complément de bac ;
- Disparu / volé ;
- Bac cassé ;

Un logiciel « Gesbac » permet de réaliser des « Ordres de Service » et permet une livraison rapide du bac et un suivi de la demande de l'utilisateur. Ce logiciel permet également d'avoir des renseignements sur les usagers.



Site Internet – Google Analytics :



Le site Internet www.symsem.fr est relié à un compte Google Analytics. Ce compte permet d'en savoir plus sur les visiteurs du site et leur attente.

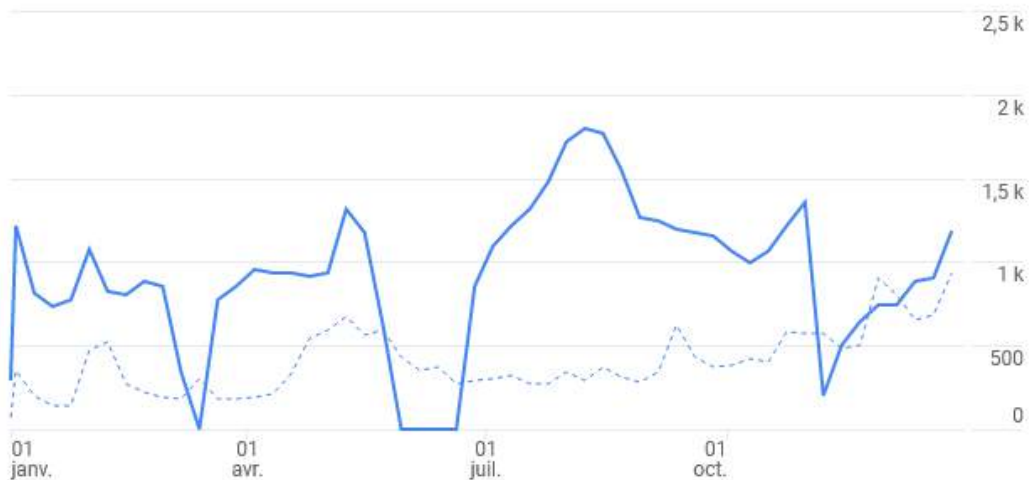


En 2021, 45 518 utilisateurs ont visité 112 931 pages du site internet du SYMSEM, dont 82% à partir d'un téléphone mobile.

Les pages les plus visitées concernent essentiellement :

- + La localisation des bornes à verre ;
- + Où trouver des sacs jaunes ;
- + Les jours et horaires d'ouverture et la localisation des déchèteries ;
- + L'accès à son compte pour consulter le nombre de levées du bac d'ordures ménagères et de passages en déchèterie ;
- + La page de contact du SYMSEM ;
- + Les jours de la collecte sélective ;
- + Les pages concernant la Redevance Incitative.

Utilisateurs 46 k ↑156,1 %
Sessions* 54 k ↑108,0 %
Taux de rebond** 48,44 % ↑10,6 %
Durée de la session 0 min 55 s ↓48,2 %



Dernière année civile ▼

AUDIENCE (VUE D'ENSEMBLE) >

Quelles pages vos utilisateurs visitent-ils ?

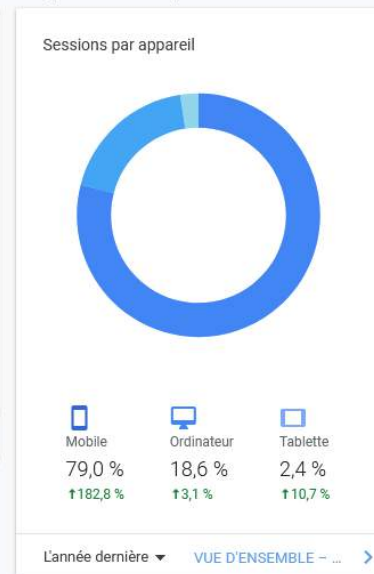
Page	Pages vues	Valeur de la page
/collecte-et-tri/la-bo...ver-une-borne-a-verre/	47 255	0,00 \$
/	13 348	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-se...rouver-des-sacs-jaunes/	9 628	0,00 \$
/decheteries/jours-et-horaires-douverture/	6 783	0,00 \$
/redevance-incitative/votre-compte/	3 737	0,00 \$
/contact/	3 735	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-sele...ollecte-du-tri-selectif/	3 161	0,00 \$
/collecte-et-tri/	2 164	0,00 \$
/redevance-incitative/t...cation-et-facturation/	1 681	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-selectif/	1 298	0,00 \$

L'année dernière ▼ [RAPPORT SUR LES PAGES](#) >

Quelles tendances se dégagent du comportement de vos utilisateurs actifs ?



Quels sont les principaux types d'appareil utilisés par votre audience ?



* Une session désigne une visite individuelle, initiée par un utilisateur. Une session est définie comme l'ensemble des interactions d'un utilisateur dans un laps de temps donné sur le site.

** Le taux de rebond correspond au pourcentage d'utilisateurs qui ne visitent qu'une seule page sur un site internet et qui n'ont aucune interaction avec la page lors d'une session, rapporté au nombre total de sessions.

CHAPITRE 10. LES INDICATEURS FINANCIERS

10.1 GRAND LIVRE

Les données publiées sont issues du compte administratif 2021.

Fonctionnement		Investissement	
Dépense	4 631 017,79 €	Dépense	538 809,95 €
Recette	5 976 945,15 €	Recette	1 507 024,96€
Résultat de Fonctionnement	1 345 927,36 €	Résultat d'Investissement	968 215,01 €

10.2 MATRICE DES COÛTS

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

Année 2021 Montants HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	172 728 €	8 553 €	70 119 €	108 579 €	359 979 €
		Communication	19 783 €	6 594 €	19 783 €	19 783 €	65 943 €
		TOTAL Fonctionnelles	192 511 €	15 147 €	89 902 €	128 362 €	425 922 €
	Techniques	Prévention	6 667 €	---	---	3 900 €	10 567 €
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	108 723 €	952 €	37 538 €	---	147 213 €
		Collecte	689 534 €	79 439 €	261 177 €	529 214 €	1 559 364 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	798 257 €	80 391 €	298 715 €	529 214 €	1 706 577 €
	Transfert/Transport	---	---	83 244 €	205 071 €	288 315 €	

		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	12 576 €	12 576 €
		Tri et conditionnement	---	---	237 258 €	8 370 €	245 628 €
		Compostage	---	---	---	42 216 €	42 216 €
		Incinération	---	---	---	---	---
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	58 961 €	58 961 €
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---
		Traitement des inertes	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	237 258 €	122 123 €	359 381 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	24 702 €	24 702 €
		Autres charges	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	1 060 550 €	---	---	278 219 €	1 338 769 €
		TOTAL Techniques	1 865 474 €	80 391 €	619 217 €	1 163 229 €	3 728 311 €
TOTAL Charges		2 057 985 €	95 538 €	709 119 €	1 291 591 €	4 154 233 €	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
		Matériaux	6 992 €	39 383 €	214 268 €	76 566 €	337 209 €
		Energie	183 115 €	---	---	55 125 €	238 240 €
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	190 107 €	39 383 €	214 268 €	131 691 €	575 449 €
		Prestations à des tiers	---	---	---	35 300 €	35 300 €
		Autres produits	6 967 €	---	---	2 828 €	9 795 €
	TOTAL Industriels	197 074 €	39 383 €	214 268 €	169 819 €	620 544 €	
Soutiens	Soutiens des éco-organismes	43 603 €	29 783 €	574 707 €	95 004 €	743 097 €	

	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	4 486 €	4 486 €
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	---	---	---	4 486 €	4 486 €
TOTAL Produits			240 677 €	69 166 €	788 975 €	269 309 €	1 368 127 €
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		190 199 €	9 082 €	66 677 €	110 673 €	376 631 €
	Financement déchets direct	REOM	2 845 705 €	---	---	---	2 845 705 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	19 249 €	---	---	33 739 €	52 988 €
		TOTAL Financement déchets direct	2 864 954 €	---	---	33 739 €	2 898 693 €
	Contribution des collectivités		487 701 €	---	---	---	487 701 €
	TOTAL Financement déchets		3 352 655 €	---	---	33 739 €	3 386 394 €

Année 2021 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	2 057 985 €	95 538 €	709 119 €	1 291 591 €	4 154 233 €
Coût technique	1 860 911 €	56 155 €	494 851 €	1 121 772 €	3 533 689 €
Coût partagé	1 817 308 €	26 372 €	-79 856 €	1 026 768 €	2 790 592 €
Coût aidé HT	1 817 308 €	26 372 €	-79 856 €	1 022 282 €	2 786 106 €
TVA acquittée	190 199 €	9 082 €	66 677 €	110 673 €	376 631 €
Coût aidé TTC	2 007 507 €	35 454 €	-13 179 €	1 132 955 €	3 162 737 €
Financement déchets					3 386 394 €

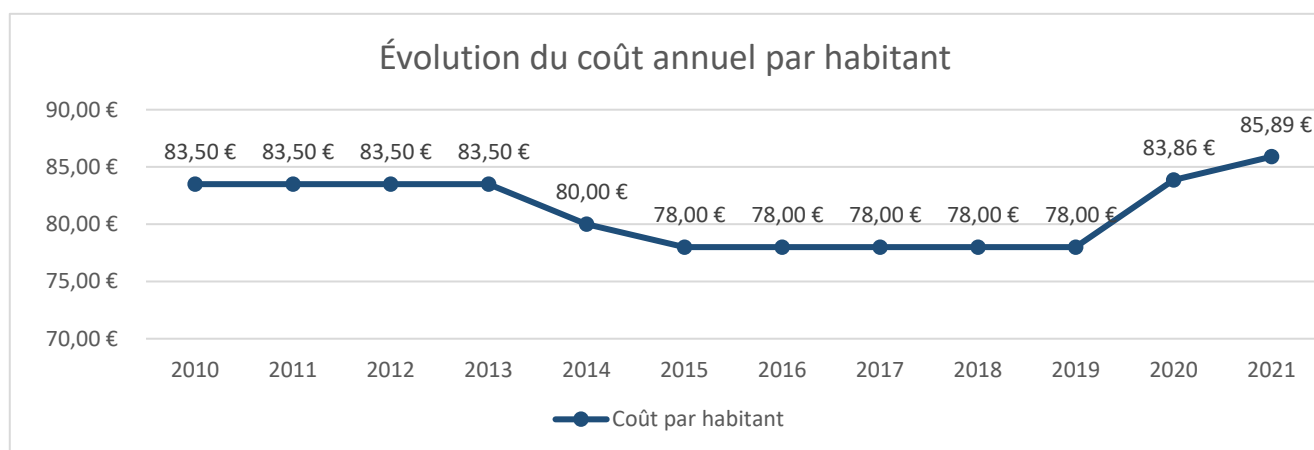
Année 2021 Montants HT par habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	52,98 €	2,46 €	18,25 €	30,82 €	106,94 €
Coût technique	47,90 €	1,45 €	12,74 €	28,88 €	90,96 €
Coût partagé	46,78 €	0,68 €	-2,06 €	26,43 €	71,84 €
Coût aidé HT	46,78 €	0,68 €	-2,06 €	26,32 €	71,72 €
TVA acquittée	4,90 €	0,23 €	1,72 €	2,85 €	9,70 €
Coût aidé TTC	51,68 €	0,91 €	-0,34 €	29,16 €	81,42 €
Financement déchets					87,17 €

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	365,41 €	52,49 €	407,54 €	154,76 €	236,87 €
Coût technique	330,42 €	30,85 €	284,40 €	145 €	208,74 €
Coût partagé	322,68 €	14,49 €	-45,89 €	132,72 €	164,85 €
Coût aidé HT	322,68 €	14,49 €	-45,89 €	132,14 €	164,58 €
TVA acquittée	33,77 €	4,99 €	38,32 €	14,31 €	22,25 €
Coût aidé TTC	356,45 €	19,48 €	-7,57 €	146,44 €	186,83 €
Financement déchets					200,04 €

10.3 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données financières sont issues du Compte Administratif 2021 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.



10.4 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

FACTURES DU 1 ^{er} SEMESTRE 2021		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 186	372 794,86 €
Argonne Champenoise	6 030	516 831,37 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 482	454 713,04 €
Perthois Bocage et Der	2 818	230 683,86 €
TOTAL	18 516	1 575 023,13 €

FACTURES DU 2 ^{ème} SEMESTRE 2021		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 190	413 759,89 €
Argonne Champenoise	6 085	583 725,43 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 497	506 862,39 €
Perthois Bocage et Der	2 842	257 017,43 €
TOTAL	18 614	1 761 365,14 €

- **CCAS** : Centre Communal d'Action Social
- **CS** : Collecte Sélective
- **DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchet d'Équipement d'Ameublement
- **DEEE/D3E** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- **DIB** : Déchet Industriel Banal (tout-venant)
- **DMA** : Déchet Ménager et Assimilé
- **ELA** : Emballage Léger Alimentaire
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEEFV** : Produits Électriques et Électroniques en Fin de Vie
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Initiative
- **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **SYMSEM** : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne
- **SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXE

LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population municipale
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	145
	Bassu	99
	Bassuet	254
	Bettancourt-la-Longue	77
	Bignicourt-sur-Saulx	181
	Brusson	182
	Bussy-le-Repos	135
	Changy	117
	Charmont	231
	Heiltz-le-Maurupt	428
	Heiltz-l'Évêque	294
	Jussecourt-Minecourt	206
	Blesme	208
	Étrepy	133
	Le Buisson	93
	Lisse-en-Champagne	117
	Merlaut	246
	Outrepont	83
	Pargny-sur-Saulx	1810
	Plichancourt	248
	Ponthion	107
	Possesse	148
	Reims-la-Brûlée	225
	Saint-Amand-sur-Fion	1031
	Saint-Jean-devant-Possesse	32
	Saint-Lumier-en-Champagne	268
	Saint-Lumier-la-Populeuse	47
	Saint-Quentin-les-Marais	134
	Sermaize-les-Bains	1848
	Sogny-en-l'Angle	68
	Val-de-Vière	130
	Vanault-le-Châtel	176
	Vanault-les-Dames	365
	Vauclerc	491
	Vavray-le-Grand	161
	Vavray-le-Petit	65
	Vernancourt	87
	Villers-le-Sec	114
	Vitry-en-Perthois	828
	Vroil	104
	40	11 716
CC de la Moivre à la Coole	Breuvry-sur-Coole	217
	Cernon	126
	Cheppes-la-Prairie	167
	Chepy	430
	Coupetz	80
	Coupéville	162
	Dampierre-sur-Moivre	112
	Écury-sur-Coole	494

	Faux-Vésigneul	242
	Francheville	202
	Le Fresne	76
	Mairy-sur-Marne	551
	Marson	286
	Moivre	62
	Nuisement-sur-Coole	365
	Courtisols	2404
	Poix	70
	Somme-Vesle	369
	Omey	207
	Pogny	914
	Saint-Germain-la-Ville	674
	Saint-Jean-sur-Moivre	206
	Saint-Martin-aux-Champs	109
	Saint-Quentin-sur-Coole	103
	Sogny-aux-Moulins	111
	Togny-aux-Boeufs	138
	Vésigneul-sur-Marne	234
	Vitry-la-Ville	388
	28	9499
	Arrigny	238
	Brandonvillers	187
	Châtillon-sur-Broué	77
	Cloyes-sur-Marne	127
	Dompremy	136
	Drosnay	219
	Écollemont	55
	Écriennes	172
	Favresse	224
	Giffaumont-Champaubert	273
	Gigny-Bussy	233
	Haussignémont	295
	Heiltz-le-Hutier	233
	Isle-sur-Marne	96
	Larzicourt	277
	Luxémont-et-Villotte	459
	Matignicourt-Goncourt	149
	Moncetz-l'Abbaye	93
	Norrois	152
	Orconte	385
	Outines	131
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	272
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	517
	Scrupt	130
	Thiéblemont-Farémont	533
	25	5663
	Argers	115
	Auve	302
	Belval-en-Argonne	46
	Berzieux	75
	Binarville	95
	Braux-Sainte-Cohière	94
	Braux-Saint-Remy	83
	Cernay-en-Dormois	144

**CC Perthois Bocage et
Der**

**CC de l'Argonne
Champenoise**

Le Châtelier	62
Châtrices	34
La Chapelle-Felcourt	49
Les Charmontois	118
Chaufontaine	318
Le Chemin	53
Contault	67
Courtémont	61
Dampierre-le-Château	109
Dommartin-Dampierre	67
Dommartin-sous-Hans	57
Dommartin-Varimont	138
Éclaires	96
Élise-Daucourt	90
Épense	122
Florent-en-Argonne	231
Fontaine-en-Dormois	12
Givry-en-Argonne	450
Gizaucourt	116
Gratreuil	27
Hans	146
Herpont	131
Maffrécourt	58
Malmy	33
Massiges	50
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	50
Moiremont	194
La Neuville-au-Pont	545
La Neuville-aux-Bois	141
Noirlieu	106
Passavant-en-Argonne	208
Rapsécourt	35
Remicourt	59
Rouvroy-Ripont	6
Saint-Mard-sur-Auve	63
Saint-Mard-sur-le-Mont	119
Saint-Thomas-en-Argonne	39
Sainte-Menehould	4150
Sivry-Ante	181
Servon-Melzicourt	107
Somme-Bionne	75
Somme-Yèvre	119
Valmy	301
Verrières	393
Vienne-la-Ville	173
Vienne-le-Château	519
Le Vieil-Dampierre	111

	Ville-sur-Tourbe	216
	Villers-en-Argonne	235
	Virginy	83
	Voilemont	45
	Wargemoulin-Hurlus	47
	60	11969